Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 6 octobre 2026
à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

10.03 Questions

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Période de questions du public.

10.04 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Mariette Paiement à la suite de son décès.

10.05 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Victorin Deland à la suite de son décès.

10.06 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Janice Runciman à la suite de son décès.

10.07 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de Mme Lise Blanchet à la suite de son décès.

10.08 Procès-verbal

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 septembre 2026, à 19 h.

10.09 Procès-verbal

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459075

Déposer le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif sur la transition écologique qui s'est tenue le 31 août 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

10.10 Procès-verbal

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459076

Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 2 septembre 2026.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1262484027

Proclamation de la « Journée internationale des aînés » qui a eu lieu le 1er octobre 2026.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA *Direction des travaux publics* - 1267151021

Exercer la première année d'option de renouvellement de contrat avec 9213-4675 QUEBEC Inc., au montant de 81 413,51 $, taxes incluses, et Excavation Pascal Beaulieu Inc., au montant de 87 604,34 $, taxes incluses, pour la location horaire de deux tracteurs-chargeurs servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027, dans l'arrondissement de Lasalle, pour un montant total de 169 017,85 $, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres nº 25-21152.

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA *Direction des travaux publics* - 1267151022

Exercer la première année d'option de renouvellement de contrat avec Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc., au montant de 297 125,01 $, taxes incluses, Transport Patrick Brisebois Inc., au montant de 257 833,16 $, taxes incluses, Excavation Pascal Beaulieu Inc., au montant de 547 278,13 $, taxes incluses, Les Entreprises C.F. Vanier Inc., au montant de 187 606,14 $, taxes incluses, Les Entreprises D.J. Inc., (9179-0204 Québec Inc.) au montant de 65 645,55 $, taxes incluses, 9037-4018 QUÉBEC Inc., au montant de 65 645,55 $, taxes incluses, et Terrassement Deux Étoiles Ltée, au montant de 78 776,56 $, taxes incluses, pour la location horaire de trois tracteurs-chargeurs et de quatorze niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027, dans l'arrondissement de Lasalle, pour un montant total de 1 499 910,10 $, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres nº 23-19940.

20.03 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA *Direction des travaux publics* - 1267151023

Octroyer un contrat à C.M.S Entrepreneurs Généraux Inc., au montant de 399 219,79$ $, taxes incluses, et à Terrassement Deux Étoiles Ltée, au montant de 108 472,30 $, taxes incluses, pour la location horaire de trois niveleuses et d'un tracteur-chargeur avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour les saisons hivernales 2026-2027 et 2027-2028, dans l'arrondissement de LaSalle, pour un montant total de 507 692,09 $, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public nº 26-21522.

20.04 Contrat de construction

CA *Direction des travaux publics* - 1260269006

Octroyer un contrat à Excavation René St-Pierre Inc. au montant de 179 542,03 $, taxes incluses, pour des travaux de démolition complète d'un bâtiment situé au 1780, avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 230 450,44$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public n° 937074.

20.05 Autres affaires contractuelles

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1268749001

Exercer la deuxième année d'option de renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et 9496-7643 Québec inc., pour la période du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027, afin de permettre l'exploitation d'un café dans la bibliothèque L'Octogone.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1265480012

Entériner l'autorisation d'accorder une contribution financière totalisant 5 100 $ à 17 organismes dans le cadre des activités du « Festival de l'harmonie interculturelle » qui s'est tenu les 19 et 20 septembre 2026 à la bibliothèque L'Octogone et entériner l'autorisation de l'installation d'un camion de nourriture de rue à L'Octogone dans le cadre du festival.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1265480011

Accorder une contribution financière de 500 $ à l'Association Messinese de Montréal inc. pour un soutien à l'organisation d'un concert qui aura lieu le 26 octobre 2026 au Théâtre Desjardins.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459077

Adopter le programme de financement « LaSalle vert demain » afin de soutenir des initiatives qui accélèrent la transition écologique et attribuer une somme de 50 000 $ pour l'année 2027 pour effectuer un appel à projets.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction des travaux publics* - 1269103002

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour l'entretien de la Route verte au Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) pour l'exercice financier 2027-2028, et autoriser monsieur Steve Barkley, directeur d'arrondissement, à signer l'entente à cet effet.

30.02 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1268891018

Autoriser, dans le cadre des activités de la Fête de l'Halloween du 31 octobre 2026, la tenue de feux d'artifice de type familial au parc Leroux ainsi que la fermeture de la rue Centrale entre la rue Lacharité et la 7e Avenue.

30.03 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1265247008

Autoriser deux événements publics qui se tiendront sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle le 10 octobre et le 1er novembre 2026.

30.04 Reddition de comptes

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs* - 1263035011

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 août au 20 septembre 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2026.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption du premier projet

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459051

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble nº LAS-0041, la résolution (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial nº 20-041, au Règlement de lotissement nº 2100, au Règlement de zonage nº 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables nº LAS-0146.

40.02 Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction des travaux publics* - 1269103003

Autoriser le changement de prescription d'interdiction de stationnement pour la période du 15 novembre au 15 avril sur les tronçons des boulevards Bishop-Power, LaSalle, Shevchenko et Champlain, des avenues Orchard, Irwin, Bélanger, 90e Avenue et Dollard, ainsi que des rues Lapierre, Ménard, Jean-Brillon et Centrale.

40.03 Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction des travaux publics* - 1267151024

Autoriser l'ajout d'un arrêt obligatoire à l'intersection du boulevard Champlain et la 6e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

40.04 Règlement - Urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459079

Autoriser la démolition du bâtiment situé au 1780, avenue Dollard (lot 1 724 846), acquis par droit de préemption en 2023, afin de permettre l'aménagement d'une placette publique.

40.05 Règlement - Autre sujet

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459078

Obliger les propriétaires des terrains à effectuer ou, sur son défaut, à faire effectuer les travaux correctifs (coupe d'herbes hautes et/ou ramassage de matières nuisibles) sur leur terrain, en vertu de l'article 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. C-11.4).

40.06 Urbanisme - Dérogation mineure

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459053

Soumettre pour approbation une demande de dérogation mineure visant à autoriser une occupation de 54,77 % de la cour arrière pour des aires de stationnement et de circulation au 6790-6800-6840, boulevard Newman, alors que le maximum autorisé est de 35 %, conformément au Règlement de zonage 2098.

40.07 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459074

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade visible de la voie publique adjacente au terrain (agrandissement d'une ouverture en façade avant) du bâtiment situé au 128, avenue Strathyre (lot 1 929 837).

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA *Direction* - 1265479009

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs* - 1262484026

Désigner madame Valérie Medzalabanleth, cheffe de division - culture et bibliothèque en arrondissement, représentante de l'arrondissement de LaSalle, à titre d'observatrice au conseil d'administration du Théâtre Desjardins.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 33
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.09

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1265459075

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif sur la transition écologique qui s'est tenue le 31 août 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

De déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif sur la transition écologique qui s'est tenue le 31 août 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-22 15:06

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265459075

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif sur la transition écologique qui s'est tenue le 31 août 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Une rencontre du Comité consultatif sur la transition écologique s'est tenue le 31 août 2026 à l'arrondissement de LaSalle et un compte rendu a été rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité consultatif sur la transition écologique qui s'est tenue le 31 août 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve ROBITAILLE
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-22

Antoine CANTIN RATELLE
chef(fe) de division - permis et inspection (arrondissement)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.10

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1265459076

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 2 septembre 2026.

De déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 2 septembre 2026.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-22 15:06

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265459076

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 2 septembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Une rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui a eu lieu le 2 septembre 2026.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-22

Antoine CANTIN RATELLE
chef(fe) de division - permis et inspection (arrondissement)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 15.01

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1262484027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamation de la Journée internationale des aînés qui a été célébré le 1er octobre 2026.

IL EST PROPOSÉ
QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle souligne la Journée internationale des aînés, qui a été célébré le 1er octobre 2026, et reconnaisse l'apport inestimable des personnes aînées à la richesse et à la vitalité de la communauté laSalloise;

QUE le conseil remercie également les organismes, les bénévoles, les proches et les partenaires qui œuvrent quotidiennement auprès des personnes aînées et contribuent à faire de LaSalle une communauté où chacune et chacun peut participer, s'épanouir et trouver sa place.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-30 09:30

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1262484027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamation de la Journée internationale des aînés qui a été célébré le 1er octobre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

La Journée des aînés est l'occasion de reconnaître le rôle important que jouent les personnes aînées dans notre société. C'est aussi un excellent moyen de se rapprocher de la communauté, de nouer des relations et de sensibiliser le public aux questions qui importent aux personnes aînées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0425 - (1252484026) - Déclaration soulignant la Journée internationale des personnes aînées.

DESCRIPTION

CONSIDÉRANT QUE la Journée internationale des aînés, célébrée le 1er octobre, constitue une occasion de reconnaître leur contribution essentielle à la société et de souligner l'importance de favoriser leur participation pleine et entière à la vie collective;

CONSIDÉRANT QUE les personnes aînées contribuent activement à la vitalité de LaSalle par leur engagement, leur participation citoyenne, leur bénévolat ainsi que par la transmission de leurs connaissances, de leurs expériences et de notre mémoire collective;

CONSIDÉRANT QUE LaSalle souhaite être une communauté solidaire, équitable et inclusive, offrant des milieux de vie accessibles et sécuritaires qui favorisent la qualité de vie, l'autonomie et la pleine participation des personnes aînées à la vie de leur collectivité;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux organismes et partenaires du milieu laSallois jouent un rôle essentiel auprès des personnes aînées en favorisant leur participation sociale et en leur offrant des occasions de se rencontrer, de bouger, de se divertir et de prendre part à des activités culturelles, sportives et de loisirs;

IL EST PROPOSÉ

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle souligne la Journée internationale des aînés, le 1er octobre 2026, et reconnaisse l'apport inestimable des personnes aînées à la richesse et à la vitalité de la communauté laSalloise.

QUE le conseil remercie également les organismes, les bénévoles, les proches et les partenaires qui œuvrent quotidiennement auprès des personnes aînées et contribuent à faire de LaSalle une communauté où chacune et chacun peut participer, s'épanouir et trouver sa place.

JUSTIFICATION

L'appui de la Journée internationale des personnes aînées répond à la mission du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement LaSalle - Orientation stratégique 3. Une communauté solidaire, équitable et inclusive - axe d'intervention 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population et axe 3.3 Favoriser la sécurité et le bien-être de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-30

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les citoyens et greffe

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1267151021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la première année d'option de renouvellement de contrat avec 9213-4675 QUEBEC Inc., au montant de 81 413,51 $, taxes incluses, et Excavation Pascal Beaulieu Inc., au montant de 87 604,34 $, taxes incluses, pour la location horaire de deux tracteurs-chargeurs servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027, dans l'arrondissement de Lasalle, pour un montant total de 169 017,85 $, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres nº 25-21152.

D'exercer la première année d'option de renouvellement aux entreprises suivantes; 9213-4675 QUEBEC Inc., au montant de 81 413,51 $, taxes incluses, et Excavation Pascal Beaulieu Inc., au montant de 87 604,34 $, taxes incluses, pour la location horaire de deux tracteurs-chargeurs servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027 dans l'arrondissement de Lasalle pour un montant total de 169 017,85 $, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres nº 25-21152.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-29 08:07

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267151021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la première année d'option de renouvellement de contrat avec 9213-4675 QUEBEC Inc., au montant de 81 413,51 $, taxes incluses, et Excavation Pascal Beaulieu Inc., au montant de 87 604,34 $, taxes incluses, pour la location horaire de deux tracteurs-chargeurs servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027, dans l'arrondissement de Lasalle, pour un montant total de 169 017,85 $, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres nº 25-21152.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des opérations de déneigement, des tracteurs-chargeurs et des niveleuses sont requis pour tasser et participer à l'enlèvement de la neige.
Le contrat initial d'un an a été octroyé pour la période du 1er novembre 2025 au 30 avril 2026 avec deux options de prolongation d'une année chacune si l'arrondissement et les entrepreneurs désirent se prévaloir de cette clause selon les modalités administratives prévus au contrat.

L'arrondissement et la firme souhaitent exercer la première année d'option. Voir la lettre de prolongation en pièce jointe.

Les options de renouvellement prévues au contrat AO 25-21152 de déneigement permettent ainsi de maintenir en service deux (2) tracteurs chargeurs supplémentaires pour une période additionnelle de deux ans, soit deux options de renouvellement d'une année chacune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0427 adoptée le 29 septembre 2025 (GDD 1255748002): D'octroyer les contrats de location de trois tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur, pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle, au montant total de 342 579,23 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2025 au 30 avril 2026 aux entreprises suivantes : 9213-4675 QUEBEC Inc. 79 042,15 $, taxes incluses, Excavation Pascal Beaulieu Inc. 85 052,76 $, taxes incluses, Groupe Thermo-Lite 178 484,32 $, taxes incluses. - Dans le cadre de l'appel d'offres public nº 25-21152; et
D'entériner la résiliation du contrat de location horaire conclu avec l'entreprise B. Frégeau et fils inc., portant sur la mise à disposition de trois tracteurs-chargeurs avec opérateurs, selon les prix convenus toutes taxes incluses. Ce contrat avait pour objet la réalisation des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2025-2026, dans le cadre de l'appel

d’offres public n° 23-19940.

CA25 20 0043 adoptée le 10 février 2025 : De prendre acte de la résiliation des contrats de location de deux (2) tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement pour l’arrondissement de LaSalle en lien avec les lots 23 et 27 visés par l’appel d’offres public no 23-19940; et D'autoriser l'arrondissement de LaSalle à tenir B. Frégeau & Fils Inc. responsable de tous les préjudices résultant de son incapacité à satisfaire ses obligations contractuelles, dont notamment la différence entre le prix de la soumission de B. Frégeau pour ces deux (2) lots de 2023 et les coûts du contrat octroyé à Terrassement Deux-Étoiles Ltée et C.M.S. entrepreneurs généraux inc. visant à pallier ce défaut contractuel.

CA25 20 0012 adoptée le 14 janvier 2025 : D’accorder les contrats dans le cadre de l’appel d’offres public no 24-20790 à Terrassement deux étoiles ltée au prix de sa soumission, soit au montant de 145 751,51 $ $ taxes incluses, et à C.M.S Entrepreneurs généraux inc. au prix de sa soumission, soit au montant de 150 066,52 taxes incluses, conformément au cahier des charges.

CA23 20 0312 adoptée le 5 septembre 2023 : D'octroyer les contrats de location horaire de huit tracteurs-chargeurs et de vingt niveleuses avec opérateurs aux entreprises suivantes selon les prix indiqués, toutes taxes incluses, afin de réaliser les opérations de déneigement des saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 dans le cadre de l'appel d'offres publiques no 23-19940

DESCRIPTION

Au contrat un nombre total de 275 heures par équipement est prévue au bordereau dont 200 heures sont garanties pour les équipements. La répartition de ces heures est faite entre la période de novembre et décembre et de janvier à avril de chaque année selon une moyenne réalisée au cours des dernières années.

Un contrôle sera effectué afin de valider le nombre d'heures par équipement en fonction des heures minimales requises et du prix soumis.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer la continuité des opérations de déneigement pour le prochain hiver, il est nécessaire d'autoriser ces dépenses. L'arrondissement de LaSalle n'a pas les ressources matérielles et humaines pour répondre aux besoins de la totalité du territoire de l'arrondissement. Les appareils seront déployés dans l'arrondissement afin de supporter les activités de déneigement en régie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La clause d'option de prolongation du contrat prévoit une augmentation des prix de trois pour cent (3%).
La dépense totale pour la location horaire de deux (02) tracteurs-chargeurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027 sera de 169 017.85 $, taxes incluses

Lot	Fournisseurs	Équipements	Taux horaire	AOP 25-21152 Option

				2026-2027
1	EXCAVATION PASCAL BEAULIEU INC	Chargeur	277,07 $	87 604,34 $
2	9213-4675 QUEBEC INC.	Chargeur	257,49 $	81 413,51 $
			Total	**169 017,85 $**

Ces travaux sont prévus au budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle, tel que prévu dans l'intervention financière du dossier.

La répartition des fonds pour les mois de novembre et décembre 2026 prévoit un nombre de 50 heures par fournisseur:

Lot	Fournisseurs	Équipements	Taux horaire	AOP 25-21152 Option 2026-2027 taxe in	
			hors taxe	2026 50H	2027 225H
1	EXCAVATION PASCAL BEAULIEU INC	Chargeur	277,07 $	15 928,06 $	71 676,28 $
			Sous-Total	**87 604,34 $**	
2	9213-4675 QUEBEC INC.	Chargeur	257,49 $	14 802,46 $	66 611,05 $
			Sous-Total	**81 413,51 $**	
	Total Opération neige 2026-2027(AOP 25-21152)			**169 017,85 $**	

Un bon de commande sera émis pour chaque année calendrier.

MONTRÉAL 2030

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si des contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré dans l'arrondissement avec les seules ressources de la Ville. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour chacune des saisons :

Début des travaux : 1 novembre 2026
Fin des travaux : 30 avril 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alimata MEITE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Alimata MEITE, 28 septembre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hasnia KHLOUF
chef(fe) de section - ingenierie (lasalle)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-23

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1267151022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la première année d'option de renouvellement de contrat avec Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc., au montant de 297 125,01 $, taxes incluses, Transport Patrick Brisebois Inc., au montant de 257 833,16 $, taxes incluses, Excavation Pascal Beaulieu Inc., au montant de 547 278,13 $, taxes incluses, Les Entreprises C.F. Vanier Inc., au montant de 187 606,14 $, taxes incluses, Les Entreprises D.J. Inc., (9179-0204 Québec Inc.) au montant de 65 645,55 $, taxes incluses, 9037-4018 QUÉBEC Inc., au montant de 65 645.55 $, taxes incluses, et Terrassement Deux Étoiles Ltée, au montant de 78 776,56 $, taxes incluses, pour la location horaire de trois tracteurs-chargeurs et de quatorze niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027, dans l'arrondissement de Lasalle, pour un montant total de 1 499 910,10 $, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres nº 23-19940.

D'exercer la première année d'option de renouvellement prévue aux entreprises suivantes; Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc., au montant de 297 125,01 $, taxes incluses, Transport Patrick Brisebois Inc., au montant de 257 833,16 ,$ taxes incluses, Excavation Pascal Beaulieu Inc., au montant de 547 278,13 $, taxes incluses, Les Entreprises C.F. Vanier Inc., au montant de 187 606,14 $, taxes incluses, Les Entreprises D.J. Inc., (9179-0204 Québec Inc.) au montant de 65 645,55 $, taxes incluses, 9037-4018 QUÉBEC Inc., au montant de 65 645.55 $, taxes incluses, et Terrassement Deux Étoiles Ltée, au montant de 78 776,56 $, taxes incluses, pour la location horaire de trois tracteurs-chargeurs et de quatorze niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027, dans l'arrondissement de Lasalle pour un montant total de 1 499 910,10 $, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres nº 23-19940.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-29 07:47

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267151022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la première année d'option de renouvellement de contrat avec Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc., au montant de 297 125,01 $, taxes incluses, Transport Patrick Brisebois Inc., au montant de 257 833,16 $, taxes incluses, Excavation Pascal Beaulieu Inc., au montant de 547 278,13 $, taxes incluses, Les Entreprises C.F. Vanier Inc., au montant de 187 606,14 $, taxes incluses, Les Entreprises D.J. Inc., (9179-0204 Québec Inc.) au montant de 65 645,55 $, taxes incluses, 9037-4018 QUÉBEC Inc., au montant de 65 645.55 $, taxes incluses, et Terrassement Deux Étoiles Ltée, au montant de 78 776,56 $, taxes incluses, pour la location horaire de trois tracteurs-chargeurs et de quatorze niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027, dans l'arrondissement de Lasalle, pour un montant total de 1 499 910,10 $, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres nº 23-19940.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des opérations de déneigement, des tracteurs-chargeurs et des niveleuses sont requis pour tasser et participer à l'enlèvement de la neige.
Le contrat initial de trois (3) ana a été octroyé pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 avec deux options de prolongation d'une année chacune si l'arrondissement et les entrepreneurs désirent se prévaloir de cette clause selon les modalités administratives prévus au contrat.

L'arrondissement et la firme souhaitent exercer la première année d'option. Voir la lettre de prolongation en pièce-jointe.

Les options de renouvellement prévues au contrat AO 23-19940 de déneigement permettent de maintenir en service quatorze (14) niveleuses et trois (3) tracteurs-chargeurs pour une période additionnelle de deux ans, soit deux options de renouvellement d'une année chacune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0427 adoptée le 29 septembre 2025 : D'octroyer les contrats de location de trois tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur, pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle, au montant total de 342 579,23 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2025 au 30 avril 2026 aux entreprises suivantes :

9213-4675 QUEBEC Inc. 79 042,15 $, taxes incluses, Excavation Pascal Beaulieu Inc. 85 052,76 $, taxes incluses, Groupe Thermo-Lite 178 484,32 $, taxes incluses. - Dans le cadre de l'appel d'offres public n° 25-21152; et
D'entériner la résiliation du contrat de location horaire conclu avec l'entreprise B. Frégeau et fils inc., portant sur la mise à disposition de trois tracteurs-chargeurs avec opérateurs, selon les prix convenus toutes taxes incluses. Ce contrat avait pour objet la réalisation des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2025-2026, dans le cadre de l'appel d'offres public n° 23-19940.
CA25 20 0043 adoptée le 10 février 2025 : De prendre acte de la résiliation des contrats de location de deux (2) tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle en lien avec les lots 23 et 27 visés par l'appel d'offres public no 23-19940; et D'autoriser l'arrondissement de LaSalle à tenir B. Frégeau & Fils Inc. responsable de tous les préjudices résultant de son incapacité à satisfaire ses obligations contractuelles, dont notamment la différence entre le prix de la soumission de B. Frégeau pour ces deux (2) lots de 2023 et les coûts du contrat octroyé à Terrassement Deux-Étoiles Ltée et C.M.S. entrepreneurs généraux inc. visant à pallier ce défaut contractuel.

CA25 20 0012 adoptée le 14 janvier 2025 : D'accorder les contrats dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20790 à Terrassement deux étoiles ltée au prix de sa soumission, soit au montant de 145 751,51 $ $ taxes incluses, et à C.M.S Entrepreneurs généraux inc. au prix de sa soumission, soit au montant de 150 066,52 taxes incluses, conformément au cahier des charges.

CA23 20 0312 adoptée le 5 septembre 2023 : D'octroyer les contrats de location horaire de huit tracteurs-chargeurs et de vingt niveleuses avec opérateurs aux entreprises suivantes selon les prix indiqués, toutes taxes incluses, afin de réaliser les opérations de déneigement des saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 dans le cadre de l'appel d'offres publiques no 23-19940

DESCRIPTION

Au contrat un nombre total de 275 heures par équipement est prévue au bordereau dont 200 heures sont garanties pour les équipements. La répartition de ces heures est faite entre la période de novembre et décembre et de janvier à avril de chaque année selon une moyenne réalisée au cours des dernières années.
Un contrôle sera effectué afin de valider le nombre d'heures par équipement en fonction des heures minimales requises et du prix soumis.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer la continuité des opérations de déneigement pour le prochain hiver, il est nécessaire d'autoriser ces dépenses. L'arrondissement de LaSalle n'a pas les ressources matérielles et humaines pour répondre aux besoins de la totalité du territoire de l'arrondissement. Les appareils seront déployés dans l'arrondissement afin de supporter les activités de déneigement en régie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La clause d'option de prolongation du contrat prévoit une augmentation des prix de trois pour cent (3%).
La dépense totale pour la location horaire de trois (3) tracteurs -chargeurs et de Quatorze (14) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027 sera de 1 499 910,10 $, taxes incluses

Lot	Fournisseurs	Équipements	Taux horaire	AOP 23-19940 Option 2026-2027
1	LES ENTREPRISES PIERRE LADOUCEUR INC.	Niveleuse	295,03 $	297 125,01 $
2			295,03 $	
3			349,67 $	
4	TRANSPORT PATRICK BRISEBOIS INC.	Niveleuse	271,82 $	257 833,16 $
5			271,82 $	
6			271,82 $	
7	EXCAVATION PASCAL BEAULIEU INC	Niveleuse	261,17 $	547 278,13 $
8			261,17 $	
9			261,17 $	
10			261,17 $	
11			343,11 $	
12			343,11 $	
13	LES ENTREPRISES C.F VANIER INC.	Niveleuse	293,94 $	187 606,14 $
14			299,41 $	
1	ENTREPRISE DJ INC.	Chargeur	207,62 $	65 645,55 $
2	9037-4018 QUÉBEC INC (BARBEAU)	Chargeur	207,62 $	65 645,55 $
3	Terrassement Deux Étoiles Ltée	Chargeur	249,15 $	78 776,56 $
			Total	**1 499 910,10 $**

Ces travaux sont prévus au budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle, tel que prévu dans l'intervention financière du dossier.

La répartition des fonds pour les mois de novembre et décembre 2026 prévoit un nombre de 50 heures par fournisseur:

Lot	Fournisseurs	Équipements	Taux horaire	AOP 23-19940 Option 2026-2027 taxe in	
			hors taxe	2026 50H	2027 225H
1	LES ENTREPRISES PIERRE LADOUCEUR INC.	Niveleuse	295,03 $	54 022,73 $	243 102,28 $
2			295,03 $		
3			349,67 $		
			Sous-Total	**297 125,01 $**	
4	TRANSPORT PATRICK BRISEBOIS INC.	Niveleuse	271,82 $	46 878,76 $	210 954,41 $
5			271,82 $		
6			271,82 $		
			Sous-Total	**257 833,16 $**	

7	EXCAVATION PASCAL BEAULIEU INC	Niveleuse	261,17 $		
8			261,17 $		
9			261,17 $		
10			261,17 $		
11			343,11 $		
12			343,11 $	99 505,11 $	447 773,01 $
			Sous-Total	**278,13 $**	**547**
13	LES ENTREPRISES C.F VANIER INC.	Niveleuse	293,94 $		
14			299,41 $	34 110,21 $	153 495,94 $
			Sous-Total	187 606,14 $	
15	ENTREPRISE DJ INC.	Chargeur	207,62 $	11 935,55 $	53 710,00 $
			Sous-Total	**645,55 $**	**65**
16	9037-4018 QUÉBEC INC (BARBEAU)	Chargeur	207,62 $	11 935,55 $	53 710,00 $
			Sous-Total	**645,55 $**	**65**
17	Terrassement Deux Étoiles Ltée	Chargeur	249,15 $	14 323,01 $	64 453,55 $
			Sous-Total	**776,56 $**	**78**
	Total Opération neige 2026-2027 (AOP 23-19940)			**910,10 $**	**1 499**

Un bon de commande sera émis pour chaque année calendrier.

MONTRÉAL 2030

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si des contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré dans l'arrondissement avec les seules ressources de la Ville. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour chacune des saisons :
Début des travaux : 1 novembre 2026
Fin des travaux : 30 avril 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Marc-André DESHAIES, 29 septembre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hasnia KHLOUF
chef(fe) de section - ingenierie (lasalle)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-24

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1267151023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à C.M.S Entrepreneurs Généraux Inc., au montant de 399 219,79$ $, taxes incluses, et à Terrassement Deux Étoiles Ltée, au montant de 108 472,30 $, taxes incluses, pour la location horaire de trois niveleuses et d'un tracteur-chargeur avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour les saisons hivernales 2026-2027 et 2027-2028, dans l'arrondissement de LaSalle, pour un montant total de 507 692,09$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public nº 26-21522.

D'octroyer un contrat à C.M.S Entrepreneurs Généraux Inc., au montant de 399 219.79 $, taxes incluses, et à Terrassement Deux Étoiles Ltée, au montant de 108 472,30 $, taxes incluses, pour la location horaire d'un tracteur-chargeur et de trois niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour les saisons hivernales 2026-2027 et 2027-2028 dans l'arrondissement de LaSalle pour un montant total de 507 692,09 $, taxes incluses, (pour l'option 1) dans le cadre de l'appel d'offres public nº 26-21522.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-29 08:06

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267151023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à C.M.S Entrepreneurs Généraux Inc., au montant de 399 219,79$ $, taxes incluses, et à Terrassement Deux Étoiles Ltée, au montant de 108 472,30 $, taxes incluses, pour la location horaire de trois niveleuses et d'un tracteur-chargeur avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour les saisons hivernales 2026-2027 et 2027-2028, dans l'arrondissement de LaSalle, pour un montant total de 507 692,09$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public nº 26-21522.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des opérations de déneigement, des tracteurs-chargeurs et des niveleuses sont requis pour tasser et participer à l'enlèvement de la neige.
Les besoins totaux pour les opérations Neige de l'arrondissement ont été révisés et en résulte un besoin actuel de dix-sept (17) auto niveleuses et six (6) chargeurs pour la saison hivernale 2026-2027

Les deux (2) contrats précédents (AOP 23-19940 et AOP 25-21152) avec leurs options de renouvellement permettent de maintenir en service quatorze (14) niveleuses et cinq (5) tracteurs chargeurs pour une période additionnelle de deux ans, soit deux options de renouvellement d'une année chacune.

Les besoins complémentaires, sont ainsi trois (3) auto niveleuses et un (1) chargeur, seront comblés par le biais de cet octroi de contrat nº 26-21522 pour la saison hivernale 2026-2027.

Conformément à la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, c. C-65.01), un appel d'offres a été publié le 3 aout 2026 sur le site électronique du SEAO. Un délai de 22 jours de calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 août 2026. Huit (8) soumissions conformes administrativement et techniquement ont été reçus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0427 adoptée le 29 septembre 2025 (GDD 1255748002): D'octroyer les contrats de location de trois tracteurs chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur, pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle, au montant total de 342 579,23 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2025 au 30 avril 2026

aux entreprises suivantes : 9213-4675 QUEBEC Inc. 79 042,15 $, taxes incluses, Excavation Pascal Beaulieu Inc. 85 052,76 $, taxes incluses, Groupe Thermo-Lite 178 484,32 $, taxes incluses. - Dans le cadre de l'appel d'offres public n° 25-21152; et
D'entériner la résiliation du contrat de location horaire conclu avec l'entreprise B. Frégeau et fils inc., portant sur la mise à disposition de trois tracteurs chargeurs avec opérateurs, selon les prix convenus toutes taxes incluses. Ce contrat avait pour objet la réalisation des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2025-2026, dans le cadre de l'appel d'offres public n° 23-19940.
CA25 20 0043 adoptée le 10 février 2025 : De prendre acte de la résiliation des contrats de location de deux (2) tracteurs chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle en lien avec les lots 23 et 27 visés par l'appel d'offres public no 23-19940; et D'autoriser l'arrondissement de LaSalle à tenir B. Frégeau & Fils Inc. responsable de tous les préjudices résultant de son incapacité à satisfaire ses obligations contractuelles, dont notamment la différence entre le prix de la soumission de B. Frégeau pour ces deux (2) lots de 2023 et les coûts du contrat octroyé à Terrassement Deux-Étoiles Ltée et C.M.S. entrepreneurs généraux inc. visant à pallier ce défaut contractuel.

CA25 20 0012 adoptée le 14 janvier 2025 : D'accorder les contrats dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20790 à Terrassement deux étoiles ltée au prix de sa soumission, soit au montant de 145 751,51 $ $ taxes incluses, et à C.M.S Entrepreneurs généraux inc. au prix de sa soumission, soit au montant de 150 066,52 taxes incluses, conformément au cahier des charges.

CA23 20 0312 adoptée le 5 septembre 2023 (GDD 1239103004) : D'octroyer les contrats de location horaire de huit tracteurs chargeurs et de vingt niveleuses avec opérateurs aux entreprises suivantes selon les prix indiqués, toutes taxes incluses, afin de réaliser les opérations de déneigement des saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 dans le cadre de l'appel d'offres publiques no 23-19940

DESCRIPTION

Une décision de réduction de nombres des équipements a été prise pour la saison hivernale 2026-2027 pour limiter le nombre d'équipements à 17 niveleuses dont 3 avec ailes et 6 chargeurs.
Un contrôle sera effectué afin de valider le nombre d'heures par équipement en fonction des heures minimales requises et du prix soumis.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer la continuité des opérations de déneigement pour le prochain hiver, il est nécessaire d'autoriser ces dépenses. L'arrondissement de LaSalle n'a pas les ressources matérielles et humaines pour répondre aux besoins de la totalité du territoire de l'arrondissement. Les appareils seront déployés dans l'arrondissement afin de supporter les activités de déneigement en régie.
Les tableaux des résultats suivants résument la liste des soumissions reçues et prix soumis pour le contrat 26-21522 selon le type de machinerie du lot soit niveleuse ou tracteurs chargeur.

Résultats de soumission - NIVELEUSES		
LOT 1	Soumissionnaires	Prix taxes inclues
1	CMS ENTREPREUNEURS GENERAUX	**126 150,00 $**
2	CMS ENTREPREUNEURS GENERAUX	131 250,00 $
3	CMS ENTREPREUNEURS GENERAUX	135 920,00 $

4	CMS ENTREPREUNEURS GENERAUX	141 020,00 $
5	CMS ENTREPREUNEURS GENERAUX	145 690,00 $
6	EXCAVATION PASCAL BEAULIEU	249 017,64 $
Dernière estimation réalisée ($)		94 854,38 $
Coût moyen des soumissions conformes		154 841,27 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		**33%**
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation ($)		31 295,62 $
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (%)		4%
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse ($)		5 100,00 $
LOT 2	Soumissionnaires	Prix taxes inclues
2	CMS ENTREPREUNEURS GENERAUX	**131 250,00 $**
3	CMS ENTREPREUNEURS GENERAUX	135 920,00 $
4	CMS ENTREPREUNEURS GENERAUX	141 020,00 $
5	CMS ENTREPREUNEURS GENERAUX	145 690,00 $
6	EXCAVATION PASCAL BEAULIEU	249 017,64 $
Dernière estimation réalisée ($)		94 854,38 $
Coût moyen des soumissions conformes		160 579,53 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		**38%**
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation ($)		36 395,62 $
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (%)		4%
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse ($)		4 670,00 $
LOT 3	Soumissionnaires	Prix taxes inclues
3	CMS ENTREPREUNEURS GENERAUX	**135 920,00 $**
4	CMS ENTREPREUNEURS GENERAUX	141 020,00 $
5	CMS ENTREPREUNEURS GENERAUX	145 690,00 $
6	EXCAVATION PASCAL BEAULIEU	249 017,64 $
Dernière estimation réalisée ($)		94 854,38 $
Coût moyen des soumissions conformes		167 911,91 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		**43%**
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation ($)		41 065,62 $
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (%)		4%
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse ($)		5 100,00 $

Résultats de soumission - CHARGEUR		
LOT 6	Soumissionnaires	Prix taxes inclues
1	TERRASSEMENT DEUX ETOILES LTEE	**106 869,26 $**
2	CMS ENTREPREUNEURS GENERAUX	116 810,00 $
3	CMS ENTREPREUNEURS GENERAUX	126 150,00 $
4	9213-4675 QUEBEC INC	145 722,19 $
Dernière estimation réalisée ($)		88 530,75 $
Coût moyen des soumissions conformes		165 183,82 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		**21%**
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation ($)		18 338,51 $
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (%)		9%
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse ($)		9 940,74 $

EXPLICATION DES ÉCARTS

À la suite de l'ouverture des soumissions pour le contrat 26-21522, nous avons comparé les prix soumis aux estimations établies par l'arrondissement. Cette analyse démontre que le montant des soumissions conformes pour la location de niveleuses avec opérateur est supérieur de 33 % à 43% des estimations, tandis que celui pour la location de chargeurs est supérieur de 21 % à l'estimation.

Ces écarts s'expliquent d'abord par la méthode d'estimation utilisée, laquelle repose principalement sur les prix obtenus au cours des années antérieures. Or, les conditions du marché évoluent d'une année à l'autre et les prix historiques ne reflètent pas nécessairement l'ensemble des conditions économiques actuelles.

Par ailleurs, le nombre limité d'entreprises spécialisées en mesure d'offrir des services de déneigement à grande échelle restreint la concurrence et peut exercer une pression à la hausse sur les prix.

De plus, les coûts d'exploitation des entrepreneurs ont augmenté au cours des dernières années, notamment en raison des facteurs suivants :
· l'augmentation du coût d'acquisition et de remplacement des équipements lourds;
· la hausse des coûts d'entretien, de réparation et des pièces mécaniques;
· la hausse des primes d'assurance ainsi que des coûts liés à la santé et à la sécurité du travail;
· l'augmentation des coûts liés au carburant et au transport;
· la rareté de la main-d'œuvre spécialisée dans le domaine du déneigement;
· les risques opérationnels associés aux contrats hivernaux ainsi que les exigences de disponibilité des équipements.

Compte tenu de l'ensemble de ces facteurs, ainsi que du nombre limité d'entreprises en mesure de répondre aux exigences du contrat, nous considérons que les prix soumis sont représentatifs des conditions actuelles du marché.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :
- déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de
- s'attendre d'une partie à un contrat public;
- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Ainsi il est recommandé d'octroyer le contrat dans le cadre de l'appel d'offres public nº 26-21522 à C.M.S Entrepreneurs Généraux INC pour 3 niveleuses et à Terrassement Deux Étoiles Ltée pour un tracteur chargeur, les soumissions avec les prix proposés le plus bas conformes à toutes les exigences du cahier des charges.

Précisons, qu'une revue des besoins opérationnels a été faite et que deux (2) lots le 4 et 5 de l'appel d'offre, soit deux (2) tracteurs chargeurs et deux (2) auto niveleuses sont annulés et ne seront pas octroyés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la location horaire d'un (1) tracteur chargeur et de trois (3) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour les saisons

hivernales 2026-2027 et 2027-2028 sera de 507 692,09 $, taxes incluses, soit 250 094.63 $ pour la saison 2026-2027 et 257 597,46 $ pour la saison 2027-2028 .
Le contrat prévoit augmentation des prix de trois pour cent (3%) pour la seconde saison soit pour 2027-2028.

Ces travaux sont prévus au budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle, tel que prévu dans l'intervention financière du dossier.

La répartition des fonds pour les mois de novembre et décembre prévoit un nombre de 55 heures par fournisseur annuellement:

	Fournisseurs	Équipements	Taux horaire	2026-2027		2027-2028	
				taxe in		taxes in	
			hors taxes	2026	2027	2027	2028
				55hre	82.5hre	55hre	82.5hre
1	C.M.S ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	Niveleuse	398,98 $	78 664,00 $	117 996,00 $	81 023,92 $	121 535,88 $
			415,11 $				
			429,88 $				
			total	196 660,00 $		202 559,79 $	
2	Terrassement Deux Étoiles Ltée	Chargeur	338,00 $	21 373,85 $	32 060,78$	22 015,07 $	33 022,60 $
			total	53 434,63 $		55 037,67 $	
			Grand Total	250 094,63 $		257 597,46$	
				507 692.09 $			

Un bon de commande sera émis pour chaque année calendrier. Les montants peuvent être utilisés dans l'une ou l'autre des années du contrat selon les besoins opérationnels, sans toutefois dépasser le montant total autorisé.

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour chacune des saisons :

Début des travaux :1 novembre 2026
Fin des travaux : 30 avril 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hasnia KHLOUF
chef(fe) de section - ingenierie (lasalle)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-24

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.04

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1260269006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Excavation René St-Pierre Inc., pour des travaux de démolition complète d'un bâtiment situé au 1780, avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 230 450,44$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offre public n° 937074.

D'octroyer à Excavation René St-Pierre Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de démolition complète d'un bâtiment situé au 1780, avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 179 542,04 $, taxes incluses, conformément au documents de l'appel d'offres public n° 937074.
D'autoriser une dépense de 35 908,41 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 15 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-29 11:44

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1260269006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Excavation René St-Pierre Inc., pour des travaux de démolition complète d'un bâtiment situé au 1780, avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 230 450,44$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offre public n° 937074.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet vise un bâtiment commercial désaffecté, anciennement occupé par une boulangerie. Construit en 1971, cet immeuble a été acquis par l'arrondissement de LaSalle en 2023. Situé au 1780, avenue Dollard, il est implanté sur un terrain d'une superficie de 837,7 m². Le bâtiment, comprenant un étage et un sous-sol, est actuellement inoccupé.

L'intervention proposée consiste à réaliser la décontamination du site, la démolition sécuritaire du bâtiment ainsi que la remise en état du terrain. Ces travaux sont requis afin de préparer la deuxième phase du projet, laquelle prévoit le réaménagement de l'emplacement en parc public.

Un appel d'offres public a été lancé le 21 août 2026 pour des travaux de démolition complète d'un bâtiment situé au 1780, avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Le Devoir. Un délai de 19 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 septembre 2026 à 13 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0493, 20 décembre 2023 - Droit de préemption - acquisition d'un immeuble situé au 1780, avenue Dollard, GDD 1232484035

CA21 20 0232, 7 juin 2021 - D'assujettir au droit de préemption pour des fins de parc d'arrondissement, les immeubles suivants, identifiés au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans l'arrondissement de LaSalle, soit les lots numéros , GDD 1212363057

DESCRIPTION

Le mandat consiste à effectuer les travaux suivants :

- Sécurisation du chantier ;
- Décontamination du bâtiment ;
- Démolition complète du bâtiment ;
- Gestion et disposition des matières dangereuses ;
- Évacuation des débris ;
- Remblayage et nivellement du terrain ;
- Services, équipements et main-d'œuvre nécessaires aux travaux.

JUSTIFICATION

Six (6) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres et quatre (4) ont déposé une soumission.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par une firme externe et le montant de l'octroi.

Soumissionnaires	**Montant de la soumission**
Excavation René St-Pierre Inc.	179 542,03 $
Demospec Déconstruction Inc.	194 704,41 $
Les Services environnementaux Desan A.I.M Inc.	282 086,56 $
Roland Grenier Construction Ltée.	284 757,06 $
Estimation réalisée	**214 803,77 $**
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	235 272,52 $ *31,04*
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	105 215,04 $ *58,60*
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	*-35 261,74 $* *(16,42)*
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	*15 162,39* *8,45*

EXPLICATION DES ÉCARTS

À la suite de l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 16,42 % inférieur au montant de l'estimation.

Les prix des soumissions ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les (3) trois plus basses soumissions ont été vérifiés.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public;
- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des entreprises à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la Charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Excavation René St-Pierre Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale est de 230 450,44$ taxes incluses (contrat : 179 542,03 $ - contingences: 35 908,41 $ - incidences: 15 000,00 $), proviendra du PDI Parc.

Des contingences de 20 % du contrat sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 35 908,41 $, taxes incluses.

Un montant de 15 000 $, taxes incluses, est ajouté. Cette dépense incidente peut inclure des dépenses en matière d'éventuelles analyses de laboratoire ou autres services ou expertises techniques.

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation des travaux est prévue au quatrième trimestre de 2026, soit entre la mi-octobre et la mi-décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Antoine CANTIN RATELLE, LaSalle

Lecture :

Antoine CANTIN RATELLE, 24 septembre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-18

Éric TRUCHON
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.05

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1268749001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la deuxième année d'option de renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et 9496-7643 Québec inc. pour la période du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027, afin de permettre l'exploitation d'un café dans la bibliothèque L'Octogone.

De se prévaloir de la deuxième option de renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et 9496-7643 Québec inc. pour la période du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027, afin de permettre l'exploitation d'un café dans la bibliothèque L'Octogone.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-28 11:46

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1268749001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la deuxième année d'option de renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et 9496-7643 Québec inc. pour la période du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027, afin de permettre l'exploitation d'un café dans la bibliothèque L'Octogone.

CONTENU

CONTEXTE

La bibliothèque L'Octogone est dotée d'un espace pour un café. Situé au rez-de-chaussée près de l'entrée principale, le café a pour but de fournir de la nourriture et des breuvages aux usagers de la bibliothèque, les incitant ainsi à prolonger leur visite à la bibliothèque et à s'approprier l'espace. Le café suit un modèle traditionnel avec un comptoir de service et une offre alimentaire limitée (café et thé, sandwichs, viennoiseries, potages, desserts, salades, jus, etc.). En 2024, une démarche d'appel d'intérêt, suivie par un appel à proposition a été réalisée. Le fournisseur qui a répondu aux critères est 9496-7643 Québec inc. Pâtisserie Maya.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0428 (GDD1258749004) 29 septembre 2025 : De se prévaloir de la première option de renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et 9496-7643 Québec inc. pour la période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026, afin de permettre l'exploitation d'un café dans la bibliothèque L'Octogone et d'adopter l'addenda à l'attente.

CA24 20 0393 (GDD 1248749003) 7 octobre 2024: D'autoriser la signature de l'entente entre la Ville de Montréal et 9496-7643 Québec inc. Pâtisserie Maya pour la période du 8 octobre 2024 au 30 septembre 2025, avec trois (3) options de renouvellement, afin de permettre l'exploitation d'un café à la bibliothèque L'Octogone.

DESCRIPTION

La deuxième année d'option débute le 1er octobre 2026 et se terminera le 30 septembre 2027. Avec l'accord des deux parties, l'entente peut être renouvelée pour une période supplémentaire de 12 mois, et ce, à deux reprises.
Le fournisseur aura la responsabilité d'assurer la gestion de l'espace café et d'offrir un menu varié de produits de qualité à des prix concurrentiels, adaptés au budget d'un étudiant, des aînés ou des petites familles.

Le café n’étant pas doté d’une cuisine complète, le fournisseur doit être en mesure de préparer une partie des plats dans un autre établissement avant leur service.

JUSTIFICATION

L'Octogone a un espace café qui doit être pris en charge par un fournisseur afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service.
Pâtisserie Maya a démontré son intérêt et expérience pour assurer la gestion et l'exploitation de l'espace café. Pendant ses deux premières années d'opération, le café a bien fonctionné et est apprécié par les utilisateurs et utilisatrices de la bibliothèque.

Le dossier répond également à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer est établi comme suit :

Pour le deuxième année d'option, le loyer annuel exigible est de trois mille sept cent soixante-neuf dollars et quatre-vingts cents (3 769,80 $).

Le loyer annuel est payable en 4 versements égaux, lors du dépôt des résultats financiers trimestriels. Le rapport de résultats financiers doit être sous forme de tableau de ventes et de dépenses hebdomadaires.

Poste budgétaire:
2412.0010000.301705.07231.44303.000000.0000.000000.000000.00000.00000

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L’entreprise visée ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l’Office québécois de la langue française.

L’entreprise visée a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l’ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division culture et bibliothèque

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-16

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.06

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1265480012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation d'accorder une contribution financière totalisant 5 100 $ à 17 organismes dans le cadre des activités du "Festival de l'harmonie interculturelle" qui s'est tenu les 19 et 20 septembre 2026 à la bibliothèque L'Octogone et entériner l'autorisation de l'installation d'un camion de nourriture de rue à l'Octogone dans le cadre du festival.

D'entériner l'autorisation d'accorder une contribution financière totalisant 5 100 $ à 17 organismes dans le cadre des activités du "Festival de l'harmonie interculturelle" qui s'est tenu les 19 et 20 septembre 2026 à la bibliothèque L'Octogone. Chaque organisme recevra la somme de 300 $.
Voici les organismes bénéficiaires:

Association de Promotion de l'Amitié Canada-Chine
Bienvenue à l'immigrant
Association chinoise de méditation de santé et de joie
Maison des familles de LaSalle
"Savoys" Atelier de Tambour Métallique
Groupe Folklore Kolyada
Réseau pour la paix et l'harmonie sociale
Montreal Caribbean Social Organization (MCSO)
Les Kilomaîtres LaSalle
Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA)
Momo Elite
Centre multiculturel de ressources de LaSalle (CMRL)
Association Messinese de Montréal Inc.
Bienveillance Mutuelle pour le Bien être Féminin et Familial
The Montréal Wanderers Rugby Club
Le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal
Association Cornucopia du Canada

D'entériner l'autorisation de l'installation d'un camion de nourriture de rue à la bibliothèque L'Octogone dans le cadre du festival.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-25 18:55

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265480012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation d'accorder une contribution financière totalisant 5 100 $ à 17 organismes dans le cadre des activités du "Festival de l'harmonie interculturelle" qui s'est tenu les 19 et 20 septembre 2026 à la bibliothèque L'Octogone et entériner l'autorisation de l'installation d'un camion de nourriture de rue à l'Octogone dans le cadre du festival.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement, en collaboration avec ses partenaires, a organisé cette année la 10e édition du Festival de l'harmonie interculturelle (FHIC) les 19 et 20 septembre 2026. L'événement rassembleur a rallié 17 organismes, de différentes communautés, à la bibliothèque l'Octogone.
Les objectifs étaient de mettre en lumière la richesse de la diversité culturelle laSalloise, de favoriser les échanges interculturels, de renforcer le vivre ensemble et de permettre à la population laSalloise de découvrir la richesse interculturelle de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0434: D'accorder une contribution financière totalisant 4 400 $ à 22 organismes afin de permettre le remboursement des frais engagés par ces groupes ayant organisé et animé des activités dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu les 20 et 21 septembre 2025 à la bibliothèque l'Octogone et au parc Félix Leclerc.
CA24 20 0444 : Accorder une contribution financière de 8 600 $ à la TDS, à repartager entre 16 organismes et groupes de citoyens, et une contribution de 6 100 $ à trois organismes, pour un total de 14 700 $, afin de permettre le remboursement des frais engagés par ces groupes ayant organisé et animé des activités dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu du 18 au 21 septembre 2024.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière totalisant 5 100 $ à 17 organismes ayant organisé et animé des activités dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu les 19 et 20 septembre 2026 à la bibliothèque l'Octogone. Chaque organisme ou partenaire devait organiser et animer une activité représentant leur communauté. Afin de les aider et d'encourager une participation, chaque organisme ou partenaire reçoit un montant de 300 $.
Entériner l'autorisation de la présence d'un camion de nourriture de rue à l'Octogone dans le cadre du festival.

JUSTIFICATION

Ce festival s'inscrit dans le plan d'action inclusion et diversité culturelle de LaSalle et répond également aux objectifs du plan stratégique 2023 -2030 de l'arrondissement de LaSalle, particulièrement l'orientation 3, une communauté solidaire, équitable et inclusive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière se décline ainsi :

Organismes	Montant total
Association de Promotion de l'Amitié Canada-Chine	300,00 $
Bienvenue à l'immigrant	300,00 $
Association chinoise de santé de méditation et de joie	300,00 $
Maison des familles de LaSalle	300,00 $
"Savoys" Atelier Tambours Métalliques	300,00 $
Groupe Folklore Kolyada	300,00 $
Réseau pour la paix et l'harmonie sociale	300,00 $
Le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal	300,00$
Montreal Caribbean Social Organization (MCSO)	300,00 $
Les Kilomaîtres LaSalle	300,00 $
Association Cornucopia du Canada	300,00$
Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA)	300,00 $
Momo Elite	300,00 $
Centre multiculturel de ressources de LaSalle (CMRL)	300,00 $
Association Messinese de Montréal Inc.	300,00 $
Bienveillance Mutuelle pour le Bien être Féminin et Familial	300,00 $
The Montréal Wanderers Rugby Club	300,00 $
Grand Total	5 100,00 $

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l’atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

TEST CLIMAT

N/A

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La programmation proposée par l'arrondissement et les partenaires laSallois a été diffusée sur les différents réseaux sociaux de l'arrondissement, ainsi que sur son site internet.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-24

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - développement social et événements publics

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.07

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1265480011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 $ à l'Association Messinese de Montréal inc. pour un soutien à l'organisation d'un concert qui aura lieu le 26 octobre 2026 au Théâtre Desjardins.

D'accorder une contribution financière de 500 $ à l'Association Messinese de Montréal inc. pour un soutien à l'organisation d'un concert qui aura lieu le 26 octobre 2026 au Théâtre Desjardins.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-25 09:51

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265480011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 $ à l'Association Messinese de Montréal inc. pour un soutien à l'organisation d'un concert qui aura lieu le 26 octobre 2026 au Théâtre Desjardins.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Messinese de Montréal inc, a fait parvenir à l'arrondissement une demande de soutien financier dans le cadre du programme souvenir du concert qui aura lieu le 26 octobre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 20 0207 - D'accorder une contribution financière totalisant 1 350 $ à trois organismes reconnus, selon la répartition suivante, dans le cadre du programme souvenir de leur événement respectif

DESCRIPTION

L'Association Messinese de Montréal inc. organise un concert pour souligner son 45e anniversaire, qui se tiendra le 26 octobre 2026 au Théâtre Desjardins. Dans le cadre de cet événement, l'organisme produira un livret souvenir destiné aux participants. La contribution financière de 500 $ permettra de soutenir l'organisation et la réalisation de cette activité.

JUSTIFICATION

L'Association Messinese de Montréal inc. est un organisme reconnu comme partenaire en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution de 500 $, toutes taxes incluses si applicables, sera octroyée pour soutenir la réalisation d'une activité. Cette somme provient du budget du conseil de l'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

N/A

TEST CLIMAT

N/A

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-09-21

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - développement social et événements publics

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.08

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1265459077

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme de financement "LaSalle vert demain" afin de soutenir des initiatives qui accélèrent la transition écologique et attribuer une somme de 50 000 $ pour l'année 2027 pour effectuer un appel à projets.

D'adopter le programme de financement "LaSalle *vert* demain" afin de soutenir des initiatives qui accélèrent la transition écologique et attribuer une somme de 50 000 $ pour l'année 2027 pour effectuer un appel à projets.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-24 15:19

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265459077**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme de financement "LaSalle vert demain" afin de soutenir des initiatives qui accélèrent la transition écologique et attribuer une somme de 50 000 $ pour l'année 2027 pour effectuer un appel à projets.

CONTENU

CONTEXTE

En 2025, le Comité de transition écologique de LaSalle (CTÉL) (maintenant le Comité consultatif sur la transition écologique, le CCTÉ) a recommandé de lancer un appel à projets : LaSalle *vert* demain. Ce programme de financement avait pour objectif d'encourager la réalisation de projets sur le territoire qui permettent d'accélérer la transition écologique ainsi que de sensibiliser et de stimuler la mobilisation en lien avec cette thématique. Cela permettait également de renforcer le rôle des organismes comme catalyseurs de changement et de participation citoyenne.

En 2026, l'arrondissement a choisi de pérenniser le programme et de le rendre récurent sur une base annuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 200202 (1265459038) : Adopter le programme de financement LaSalle vert demain afin de soutenir des initiatives qui accélèrent la transition écologique et attribuer une somme de 50 000 $ pour l'année 2026 pour effectuer un appel à projets.

DESCRIPTION

Les modalités de l'appel à projets proposé sont présentées ci-dessous.

Organismes admissibles : Tous les organismes sans but lucratif officiellement reconnus par l'arrondissement de LaSalle et les organismes scolaires œuvrant sur le territoire laSallois.

Mode d'annonce du programme : Sur invitation par courriel, via les communications – liste de diffusion existante.

Conditions d'admissibilité des projets :

- La mission de l'organisme doit être compatible avec le projet déposé;
- Le projet doit se dérouler sur le territoire de l'arrondissement, favoriser la transition écologique et favoriser la sensibilisation.

Mécanisme d'évaluation et de sélection : Un comité administratif interne de l'arrondissement procédera à l'évaluation des projets via l'utilisation d'une grille d'analyse quantitative. Un ou des projets seront recommandés aux élus pour approbation.

Critères d'évaluation des projets : Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :

Transition écologique

- Le projet agit concrètement pour la transition écologique en proposant des mesures d'adaptation ou d'atténuation face aux impacts des changements climatiques.
- Le projet touche l'une des cinq thématiques du Plan local de transition écologique, soit A-Aménagement, B-Biodiversité, C-Communauté, D-Déplacements, E-Écoresponsabilité.

Sensibilisation et mobilisation

- Le projet comporte un volet de sensibilisation (critère éliminatoire).
- Le projet mobilise la population et encourage la participation citoyenne.
- L'organisme a déjà bénéficié, ou non, d'un financement dans le cadre du programme.

Logistique et impact

- Le projet rejoint les objectifs du programme.
- Le projet semble réaliste et faisable selon les ressources et l'échéancier estimés (critère éliminatoire).
- Le projet favorise l'inclusivité et l'accessibilité.
- Le projet est en cohérence avec les lieux visés et favorise une équité géographique.
- Le projet regroupe une diversité de partenaires.

Implication du CCTÉ : Les membres du CCTÉ seront informés des résultats de la sélection des projets. Ainsi, ils pourront fournir de la rétroaction à la suite de la réalisation des projets, pour avoir une appréciation du succès du programme et des réalisations. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, le CCTÉ ne contribuera pas à l'évaluation des projets.

Calendrier : Afin d'augmenter le taux de participation des organismes scolaires et de faciliter la participation de tous les organismes, le calendrier de l'appel à projets pour l'année 2027 est révisé, de sorte que l'appel à projets aura lieu à l'automne et que les projets seront réalisés au cours de l'année subséquente.

JUSTIFICATION

Le programme de financement LaSalle *vert* demain permettra de poursuivre des initiatives en transition écologique, d'améliorer la sensibilisation face à ses thèmes et de répondre à une demande croissante de la population tout en contribuant à la résilience des quartiers.

Les projets développés permettront d'accélérer la transition écologique locale, notamment par la mise en place de mesures permettant d'atténuer ou de favoriser l'adaptation de la collectivité face aux crises climatiques, économiques et sociales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget attribué à ce programme est de 50 000 $ pour des projets réalisés en 2027. Le

nombre de projets et le montant attribué par projet sera défini sur la base du nombre de projets déposés et retenus à la suite de l'évaluation. L'arrondissement se réserve le droit de ne choisir aucun des projets s'ils ne répondent pas aux critères.
Le financement du programme LaSalle *vert* demain 2027, au montant maximal de 50 000 $, sera assumé à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement LaSalle, à partir de la clé budgétaire suivante :
2412.0010000.301706.06001.61900.016491.0000.000000.015135.00000.00000

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 octobre 2026 : Adoption du programme par le conseil d'arrondissement
Novembre 2026 : Appel de projets aux organismes ciblés
Décembre 2026/janvier 2027 : Analyse des projets
Février 2027 : Adoption des projets au conseil
Février 2027 : 1er versement aux organismes bénéficiaires
Mars à octobre 2027 : Réalisation des projets
Novembre 2027 : 2e et dernier versement aux bénéficiaires
Novembre 2027 : Bilan et reddition de compte

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie GIRARD-BRISSON
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-22

Antoine CANTIN RATELLE
chef(fe) de division - permis et inspection (arrondissement)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1269103002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour l'entretien de la Route verte au Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) pour l'exercice financier 2027-2028 et autoriser monsieur Steve Barkley, directeur d'arrondissement, à signer l'entente à cet effet.

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide aux infrasctructures de transport actif (VÉLOCE III) pour l'entretien de la Route verte au Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) pour l'exercice financier 2027-2028; et
D'autoriser monsieur Steve Barkley, directeur d'arrondissement, à signer l'entente avec le MTMD.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-23 15:31

Signataire : Steve BARKLEY

_____

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1269103002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour l'entretien de la Route verte au Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) pour l'exercice financier 2027-2028 et autoriser monsieur Steve Barkley, directeur d'arrondissement, à signer l'entente à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte est une aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour la période 2025 à 2028. Ce programme se veut un outil d'accompagnement pour les municipalités afin de leur permettre d'effectuer un virage marqué dans l'offre d'infrastructures de transport actif au Québec.

De plus, le Programme d'aide financière vise à intensifier la mise en place d'infrastructures de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain et l'interconnexion avec la Route verte (plus grand itinéraire cyclable en Amérique du Nord avec plus de 5 000 kilomètres). Toutes les subventions versées en vertu du Programme correspondent à un maximum de 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 1750$/km pour l'entretien des pistes cyclables en site propre.

Il appartient à chaque arrondissement ou ville reconstituée de présenter au Ministère une demande d'aide financière, laquelle doit être adressée sur le formulaire de demande de subvention prévu à cet effet et ce, à chaque année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 200398 (1247151028) Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide aux infrasctructures de transport actif (VÉLOCE III) pour l'entretien de la Route verte au Ministère des transports de la mobilité durable (MTMD) pour l'exercice financier 2025-2026 et autoriser Monsieur Steve Barkley, directeur d'arrondissement à signer l'entente avec le MTMD
CA23 200322 (1238797002) - Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) - Volet 3 pour l'entretien de la Route verte au ministère des Transports (MTQ) pour l'exercice financier 2023-2024.

DESCRIPTION

L'arrondissement de LaSalle désire obtenir une subvention pour l'entretien de la piste cyclable

de la Route verte qui traverse son territoire. Le volet 3 du programme Véloce III permet d'assurer la pérennité du réseau cyclable et de maintenir un niveau de qualité promouvant le développement du tourisme durable et incitant à des déplacements actifs efficaces et sécuritaires. Ce volet vise toutes les activités liées à l'exploitation et au maintien des actifs des aménagements cyclables et des équipements connexes sur l'itinéraire de la Route verte, y compris l'administration et l'inspection du réseau, à l'exception des activités de promotion et d'animation.

JUSTIFICATION

Le Ministère des transports, de la mobilité durable exige que la demande de subvention soit accompagnée:
1. d'une résolution confirmant la longueur des aménagements cyclables et certifiant que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

2. d'autoriser un représentant de la Ville à signer les demandes et les documents en lien avec le suivi administratif du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'un revenu estimé à 13 825 $ divisé en deux paiements équivalant à 50 % du montant réclamé : le premier lors de l'acceptation de la demande, le second lors du dépôt d'un rapport succinct sur le coût d'entretien de la Route verte à la fin de la saison. Selon les données des années précédentes, les coûts d'entretien annuels de ce 7,9 km de piste cyclable excèdent facilement le montant maximal admissible.

Route verte	Longueur des tronçons (km)	Aide financière maximale 1 750$/km	Aide financière demandée
Entretien des pistes cyclables en site propre	7,9	13 825,00 $	13 825,00 $

L'estimation des coûts pour l'entretien du tronçon de 7,9 kilomètres de la Route verte en 2027 est ventilé de la façon suivante :

Description travaux	Estimation des coûts
Tonte de gazon - superficie du gazon: environ 266 000 m2	75 000,00 $
Nettoyage, réparation de la chaussée ainsi que la collecte de déchets	37 500,00 $
Entretien de la signalisation, entretien des équipements connexes : éclairage et circuit d'entraînement pour adultes	3 000,00 $
Travaux d'arboriculture	60 000,00 $
Massif d'arbustes	15 000,00 $
Maîtrise de la végétation	20 000,00 $
Total	**210 500,00 $**

Les dépenses maximales admissibles au programme de subvention sont de 27 650 $.

L'aide financière correspond à 50 % des dépenses maximales admissibles soit 13 825 $

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'objectif Montréal 2030, en offrant à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.
En effet, la piste cyclable de la Route verte permet d'établir des paramètres essentiels à la pratique d'activités physiques, aux rencontres sociales, au transport actif en plus de jouer un rôle prépondérant dans le développement d'un milieu de vie de qualité à l'échelle du quartier.

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maud F FILLION
chef(fe) de division - voirie et parcs en arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-15

Éric TRUCHON
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1268891018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, dans le cadre des activités de la Fête de l'Halloween du 31 octobre 2026, la tenue de feux d'artifice de type familial au parc Leroux ainsi que la fermeture de la rue Centrale entre la rue Lacharité et la 7e Avenue.

D'autoriser, dans le cadre des activités de la Fête de l'Halloween du 31 octobre 2026, la tenue de feux d'artifice de type familial au parc Leroux ainsi que la fermeture de la rue Centrale entre la rue Lacharité et la 7e Avenue.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-23 11:19

Signataire : Steve BARKLEY

_____

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1268891018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, dans le cadre des activités de la Fête de l'Halloween du 31 octobre 2026, la tenue de feux d'artifice de type familial au parc Leroux ainsi que la fermeture de la rue Centrale entre la rue Lacharité et la 7e Avenue.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 36 ans, l'arrondissement de LaSalle organise un événement annuel soulignant l'Halloween au parc Leroux. Cette activité rassemble chaque année entre 5 000 et 10 000 participants. L'événement propose une programmation variée comprenant des animations thématiques, une ambiance festive et la distribution d'environ 30 000 bonbons aux enfants, en collaboration avec des organismes partenaires.

Afin de clôturer les festivités, un feu d'artifice de type familial composé de pièces pyrotechniques de petit calibre est présenté à 20 h. Le spectacle est réalisé par un artificier professionnel mandaté par l'arrondissement et se déroule sous la supervision du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Toutes les mesures de sécurité requises sont mises en place afin d'assurer la protection du public, du personnel et des installations.

En cas de conditions météorologiques défavorables entraînant l'annulation de la diffusion, le feu d'artifice sera reporté à une date ultérieure dans le cadre d'un autre événement organisé par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA25 20 0438 (1258891012) -29 septembre 2025 : D'autoriser la tenue de feux d'artifice de type familial pour clôturer les activités de la Fête de l'Halloween au parc Leroux le 31 octobre 2025. D'autoriser la fermeture de la rue Centrale entre la rue Lacharité et la 7e Avenue.
Résolution: CA24 20 0316 (1248891013) -12 août 2024 : De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween qui se tiendra au parc Leroux le 31 octobre 2024.

Résolution: CA23 20 0327 (1238891014) - 6 septembre 2023 : De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween qui se tiendra au parc Leroux le 31 octobre 2023.

DESCRIPTION

L'événement d'Halloween se déroulera au parc Leroux et sur la rue Centrale, de 17 h 30 à 20 h. Dans le cadre de la clôture de l'événement, un feu d'artifice de type familial sera présenté à 20 h par un artificier professionnel du Groupe Fiatlux-Ampleman. Le tir sera effectué conformément aux normes de sécurité en vigueur et en présence de deux unités de la caserne 65 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), assurant ainsi la supervision et la sécurité des lieux.
Il est également demandé de fermer la rue Centrale entre la rue Lacharité et la 7e Avenue. À cette occasion, les avenues perpendiculaires demeureront ouvertes à la circulation. La fermeture de la rue Centrale permettra la tenue d'une animation déambulatoire de type défilé et la participation des commerçants locaux du Village des Rapides.

La sécurité de tous les accès des lieux sera assurée par des bénévoles et des policiers/cadets du PDQ 13 du SPVM.

JUSTIFICATION

L'événement doit être autorisé par le conseil d'arrondissement et nécessite également une intervention du SIM compte tenu de la nature des pièces pyrotechniques et du lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du budget régulier de la Direction culture, sports, loisirs et développement social / Autres activités récréatives / Services techniques - sport, culture et événements publics général.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une fois l'autorisation obtenue, le SIM doit approuver l'ensemble du devis des pièces pyrotechniques proposé par le fournisseur Fiatlux-Ampleman

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, ainsi qu'aux normes et recommandations du SIM.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Emanuelle MARINIER, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien,développement social et événements publics

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-01

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - DSÉP

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.03

2026/10/06 19:00

Dossier # : 1265247008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les deux événements publics qui se tiendront sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle le 10 octobre et le 1er novembre 2026.

D'autoriser les deux événements publics qui se tiendront sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle le 10 octobre et le 1er novembre 2026.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS DU MOIS D'OCTOBRE 2026

Date de début	Date de fin	Heure début	Heure fin	Nom événement	Nb personnes attendues	Lieu	Nom organisme impliqué	Statut de reconnaissance	Valeur de la gratuité	Dérogation												
										Occupation du domaine public LAS-0060	Paix et l'ordre LAS-2191	Ancrage au sol	Vente et sollicitation LAS-2191 a. 6.7 et a. 6.8				Cons. d'alcool LAS-2191 a. 6.9	Nuisance par le bruit LAS-2192	Parcs et endroits publics LAS-1575	Circulation et stationnement R.R.V.M. c. C-4.1	Camion de rue VDM15039-2
													Alcool	Nourriture a. 6.7	Artisanat	Commerçant					
10 octobre 2026	10 octobre 2026	13h	17h	Festival Caribéen du CCCHL	101 à 500	Parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain	Loisirs Henri-Lemieux	Associé	5 500 $	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
29 octobre 2026	1 novembre 2026	Jeudi 17h30	Dimanche 18h	Tournoi de basketball - Leaders of the pack	1001 à 5000	CRCL et écoles du CSSMB et LPBSB	Programme de basketball Les Leaders	Associé	1 000 $	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
								TOTAL	6 500 $												

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-24 15:18

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265247008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les deux événements publics qui se tiendront sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle le 10 octobre et le 1er novembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement - CM01-00047 du 18 décembre 2001, chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et autoriser les dérogations à la réglementation dont il est compétent.
Nous demandons donc l'approbation du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés en annexe, et pour déroger aux règlements suivants :

- LAS-0060 : Règlement sur l'occupation du domaine public ;
- LAS-2191 : Règlement concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et les nuisances ;
  - LAS-2191 article 6.2 (loterie et jeux de hasard) ;
  - LAS-2191 article 6.6 (musique) ;
  - LAS-2191 article 6.7 (vente de nourriture) ;
  - LAS-2191 article 6.8 (sollicitions) ;
  - LAS-2191 article 6.9 (consommation d'alcool).
- LAS-2192 : Règlement concernant les nuisances et plus particulièrement le bruit ;
  LAS -1575 : Règlement concernant les parcs et endroits publics ;
- LAS-2030 : Règlement sur la circulation et le stationnement ;
- VDM15039-2 : Règlement régissant la cuisine de rue ;
- Ancrage au sol d'installation temporaire dans un lieu public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 20 0301 - 1265247007 - 3 août 2026 : D'autoriser quatre événements publics qui seront tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de septembre 2026.
CA26 20 0253 - 1265247006 - 6 juillet 2026 : D'autoriser les trois événements publics qui seront tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois d'août 2026.
CA26 20 0215 - 1265247003 - 1er juin 2026 : D'autoriser les sept événements publics tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de juillet 2026.
.

DESCRIPTION

Pour le mois d'octobre 2026 et le 1er novembre, la DCSLDS a reçu deux demandes d'événements publics.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS DU MOIS D'OCTOBRE 2026

Date de début	Date de fin	Heure début	Heure fin	Nom événement	Nb personnes attendues	Lieu	Nom organisme impliqué	Statut de reconnaissance	Valeur de la gratuité	Dérogation										
										Occupation du domaine public LAS-0060	Paix et l'ordre LAS-2191	Ancrage au sol	Vente et sollicitation LAS-2191 a. 6.7 et a. 6.8				Cons. d'alcool LAS-2191 a. 6.9	Nuisance par le bruit LAS-2192	Parcs et endroits publics LAS-1575	Circulation et stationnement R.R.V.M. c. C-4.1	Camion de rue VDM15039-2
													Alcool	Nourriture a. 6.7	Artisanat	Commerçant					
10 octobre 2026	10 octobre 2026	13h	17h	Festival Caribéen du CCCHL	101 à 500	Parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain	Loisirs Henri-Lemieux	Associé	5 500 $	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
29 octobre 2026	1 novembre 2026	Jeudi 17h30	Dimanche 18h	Tournoi de basketball - Leaders of the pack	1001 à 5000	CRCL et écoles du CSSMB et LPBSB	Programme de basketball Les Leaders	Associé	1 000 $	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
								TOTAL	6 500 $												

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle s'est doté d'une planification stratégique avec 5 orientations. Parmi celles-ci, l'orientation 3 Une communauté solidaire, équitable et inclusive démontre la volonté de l'arrondissement d'inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance de sa population. L'autorisation d'événements public sur son territoire favorise ce sentiment de fierté. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Certains événements en annexe seront soumis, pour avis, aux différentes directions et intervenants impliqués. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.
L'arrondissement offre une gratuité totale de 6 500 $ pour ces deux événement.

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de réaliser cet événement aura des impacts négatifs quant à la qualité de vie des citoyens. La présentation d'événements sur le domaine public favorise la cohésion sociale, la découverte d'une ville dynamique et chaleureuse et stimule l'attractivité de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organisateurs sont responsables de leur propre promotion et plan de communication. Leurs publicités sont généralement diffusées de multiples façons dont les médias sociaux. De plus, lors d'une fermeture de rues exceptionnelle, les organisateurs installeront dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens demeurant sur les rues concernées.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront délivrés par la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.
Conformité à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'arrondissement de LaSalle.
Conformité à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stefanny ROYER
Agent de projets en événements spéciaux

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-21

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - Développement social et événements spéciaux

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.04

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1263035011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 août au 20 septembre 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2026.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 août au 20 septembre 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2026.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-24 15:24

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1263035011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 août au 20 septembre 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2026.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.
Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 26 20 0338 (1263035010) - La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 juillet au 24 août 2026, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour luillet 2026

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 août au 20 septembre 2026, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2026 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-22

Cristina COPIL
chef(fe) de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.01

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1265459051

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, la résolution (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial no 20-041, au Règlement de lotissement no 2100, au Règlement de zonage no 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables no LAS-0146.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble nº LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial nº 20-041, au Règlement de lotissement nº 2100, au Règlement de zonage nº 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables nº LAS-0146 puisqu'il :

- Respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- Contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Minimise les impacts environnementaux.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-06-29 15:31

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265459051

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, la résolution (PP-39) visant à autoriser la construction de six habitations multifamiliales sur les lots 1 930 278, 1 930 409 et 1 930 411, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial no 20-041, au Règlement de lotissement no 2100, au Règlement de zonage no 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables no LAS-0146.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3003535113) a été déposée le 1er mai 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour construire des habitations multifamiliales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le site visé par la demande est délimité au nord et au sud par les rues Wanklyn et Jean-Milot, ainsi que par la route 138 à l'est. D'une superficie d'environ 47 000 m², ce vaste terrain occupe une position stratégique à la jonction de milieux résidentiels, industriels et mixtes. Toutefois, le site présente un enclavement important en raison de la présence de barrières anthropiques importantes, dont la route 138 et une voie ferrée au sud et à l'ouest, influençant fortement les possibilités de développement du site.
Le terrain se distingue également par son lotissement atypique, la présence de vestiges de bâtiments ainsi qu'une friche boisée, témoignant d'un passé industriel et d'un potentiel de transformation important. Un premier projet d'environ 800 logements déposé en 2015 a suscité une mobilisation importante de la population, principalement en raison de la hauteur, de la densité et de l'intégration inadéquate du projet au secteur. L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), qui avait mené les consultations auprès des citoyens, avait alors fait la recommandation de revoir le concept du projet, mais, avant tout, d'élaborer une planification concertée pour l'ensemble du secteur.

En réponse aux préoccupations des citoyens, l'arrondissement a adopté la planification détaillée LaSalle-Ouest (LaS-O) en 2023. Celle-ci encadre désormais le développement du secteur, en positionnant le site dans un pôle mixte misant sur la création d'un milieu de

vie connecté, inclusif et résilient.

Le projet proposé constitue donc une réponse aux enjeux identifiés en tirant profit du potentiel de d'aménagement du site tout en conciliant les attentes exprimées lors des démarches de consultation antérieures et les contraintes légales actuelles. Il mise sur la création d'un milieu de vie complet, combinant des logements privés et hors marché, un réseau d'espaces verts structurant et un nouvel axe de circulation apaisé, tout en intégrant des principes de mobilité durable et de transition écologique. La réglementation actuelle limite toutefois les possibilités de réaliser, de plein droit, un projet de cette envergure et de cette qualité, rendant nécessaire le recours à un PPCMOI.

Le projet s'inscrit pleinement dans la planification stratégique de l'arrondissement et s'ancre dans la vision d'aménagement du pôle mixte du quartier LaS-O, laquelle vise un développement urbain résilient, inclusif et connecté.

1. **Le projet est résilient** puisqu'il déploie une stratégie de verdissement ambitieuse pour répondre aux enjeux environnementaux du secteur, incluant notamment :

- La réduction des îlots de chaleur et la déminéralisation grâce à la plantation d'un grand nombre d'arbres et d'arbustes en pleine terre;
- La création d'une zone tampon boisée transversale favorisant la biodiversité;
- L'aménagement d'un parc éponge public;
- L'aménagement d'un talus antibruit le long de la route 138;
- L'intégration de toitures végétalisées et d'un réseau d'espaces verts interconnectés;
- La concentration des cases de stationnement en sous-sol, majoritairement dans l'emprise des bâtiments, permettant de libérer une importante superficie dédiée à la plantation en pleine terre;
- L'intégration de mesures de gestion durable des eaux pluviales.

2. **Le projet est inclusif** puisqu'il favorise la mixité sociale et la création d'un milieu de vie diversifié comprenant :

- Un terrain permettant la construction d'environ 130 logements hors marché;
- La construction d'au plus 470 logements privés de tailles variées, répartis dans des bâtiments à échelle humaine de trois à six étages.

3. **Le projet est connecté** puisqu'il améliore la connectivité du quartier et encourage la mobilité active grâce à :

- Un nouvel axe de circulation apaisé et résilient;
- Un parcours piéton complet permettant de transiter fluidement des espaces publics aux espaces privés;
- Un nombre d'entrées charretières limitées, contribuant à la sécurité et à la fluidité des déplacements.

Plusieurs analyses et études ont été réalisées en amont afin de confirmer la faisabilité du projet et d'assurer son insertion harmonieuse dans le milieu, notamment en matière d'ensoleillement, d'acoustique, de gestion des matières résiduelles, de déneigement, de circulation et de sécurité incendie. Ces analyses démontrent que le développement envisagé peut se réaliser sans impacts majeurs sur le quartier, moyennant certaines mesures de mitigation intégrées au projet.

Afin d'assurer et d'encadrer la mise en œuvre du projet en conformité avec la vision établie, plusieurs conditions doivent être respectées. Leur formulation complète figure dans la

résolution de PPCMOI. Elles portent principalement sur les sujets suivants :

Usages

- Maximum 470 logements privés
- Un parc public d'une superficie d'environ 3 900 m²

Implantation

- Encadrement des espaces publics (rues, parc)
- Articulation des bâtiments afin d'assurer un dégagement visuel et une perception d'ouverture

Hauteur et volumétrie

- Modulation des hauteurs vers le cœur du site (trois à six étages)
- Rupture volumétrique créée par un recul significatif
- Variation de hauteur et décrochés à même les bâtiments
- Itération des composantes volumétriques pour un gabarit à échelle humaine

Architecture

- Minimum 60 % de maçonnerie pour la composition des façades
- Minimum 30 % de toitures végétalisées
- Enveloppe des bâtiments devant permettre le respect des seuils de confort acoustique
- Local d'entreposage temporaire au sous-sol de chaque bâtiment
- Équipements de climatisation localisés sur les toits des bâtiments
- Système interne de collecte des matières résiduelles assurant l'égalité d'effort entre tous les gestes de tri

Circulation

- Axe de circulation apaisé et résilient combinant :
  - Une seule voie de circulation à sens unique
  - Une seule voie de stationnement avec bornes électriques
  - Deux bandes cyclables unidirectionnelles et sécurisées reliant la piste cyclable Cherry
  - Des saillies drainantes aux intersections
  - Des fosses d'arbres et bordures de trottoir végétalisées
- Nombre limité d'entrées charretières

Stationnement

- Entièreté des cases de stationnement situées en souterrain (ratio de 0,5 case/logement)
  - 10 % des cases devant être munies de bornes électriques
  - 100 % des cases devant être précâblées
  - 5 % des cases réservées aux visiteurs
- 1 stationnement pour vélo/logement

Stratégie paysagère – composantes

- Zone tampon boisée transversale incluant
    - Densité minimale de 400 arbres/ha
    - Stratégie de végétalisation à trois strates
- Parc éponge (3 900m²)
- Système d'éclairage de la promenade centrale et des cheminements piétons

Stratégie paysagère – composition

- Espaces libres : minimum 1 arbre / 50 m²
- Variété des plantations : 10 % d'arbre d'une même espèce, 20 % d'un même genre, 30 % d'une même famille maximum
- Dimensions minimales des arbres à la plantation
- Prohibition de certaines espèces

Des dérogations, dont les formulations complètes figurent également dans la résolution de PPCMOI, sont également prévues aux sujets des dispositions suivantes :

Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial nº 20-041

- Éléments devant être pris en compte dans l'estimation de la superficie à céder

Règlement de lotissement nº 2100

- Abattage d'arbre pour permettre le tracé d'une rue
- Orientation des lignes latérales de lot
- Profondeur de terrain

Règlement de zonage nº 2098

- Profondeur de terrain
- Usages
- Nombre de logements par bâtiment
- Marges de recul
- Hauteur (étages et mètres)
- C.O.S
- Rapport bâtiment/terrain
- Distance des constructions souterraines
- Largeur des allées de circulation
- Largeur des entrées charretières à double sens
- Ratio de cases de stationnement
- Proportion de maçonnerie
- Zone tampon gazonnée et plantée
- Localisation et nombre d'espaces de remisage temporaire des déchets
- Nombre et taille des enseignes d'identification

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables nº LAS-0146

- Les objectifs et les critères applicables au projet sont ceux prévus à l'annexe F – Objectifs et critères d'évaluation, en remplacement de ceux du chapitre 4 – Transition écologique, normalement applicables. Les chapitres 3 – Accessibilité universelle, 5 – Vues vers le Mont-Royal, 11 – Usages sensibles et 28 – Construction hors toit demeurent applicables.

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 juin 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI) puisqu'il :

- Respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- Contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Minimise les impacts environnementaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 juillet : adoption du premier projet de résolution

- 29 juillet : assemblée publique de consultation
  - Avis public et placard requis pour l'événement
- 3 août : adoption du second projet de résolution
  - Avis public concernant le mécanisme d'approbation référendaire
- Août : période d'approbation référendaire
- 14 septembre : adoption finale de la résolution de PPCMOI
  - Demande de certificat de conformité
- Septembre - octobre : réception du certificat de conformité et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-06-23

Pascal LAVOIE
Directeur

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1269103003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le changement de prescription d'interdiction de stationnement pour la période du 16 novembre au 15 avril sur des tronçons des boulevards Bishop-Power, Champlain et Shevchenko, des avenues Bélanger, 90e Avenue et Orchard, ainsi que des rues Jean-Brillon, Boivin, Centrale, Irwin, Lapierre, Ménard et Saint-Patrick.

D'autoriser le changement de prescription d'interdiction de stationnement pour la période du 15 novembre au 15 avril sur des tronçons de l'arrondissement.
Les nouvelles prescriptions de stationnement suivantes seront appliquées avant le 16 novembre 2026 :

Sur le boulevard Bishop-Power, du boulevard LaSalle au boulevard Champlain, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 7 h à 17 h ;
Sur le boulevard Champlain, du boulevard Bishop-Power à la limite Est de l'arrondissement, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 7 h à 17 h ;
Sur le boulevard Bishop-Power, du boulevard De La Vérendrye au boulevard LaSalle, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 7 h à 17 h ;
Sur la rue Centrale, du boulevard Bishop-Power au boulevard Champlain, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 7 h à 17 h ;
Sur la rue Centrale, du boulevard Champlain au boulevard Bishop-Power, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 8 h à 17 h ;
Sur l'avenue Orchard, de la rue Centrale au boulevard LaSalle, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 8 h à 17 h ;
Sur la 90e Avenue, du boulevard LaSalle au boulevard Newman, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 7 h à 17 h ;
Sur la 90e Avenue, du boulevard Newman au boulevard LaSalle, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 7 h à 17 h ;
Sur l'avenue Orchard, du boulevard LaSalle à la rue Centrale, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 8 h à 17 h ;
Sur la rue Boivin, de la rue Maher à la rue d'Upton, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de

8h à 17h ;
Sur la rue Saint-Patrick, de la limite de Lachine à la rue Clément, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, jeudi de 19 h à 7 h pour Lundi, Mercredi, Vendredi de 7 h à 17 h ;
Sur le boulevard Shevchenko, du boulevard De La Vérendrye à la rue Juliette, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 7 h à 17 h ;
Sur la rue Lapierre, du boulevard Newman à la rue Saint-Patrick, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 7 h à 17 h ;
Sur la rue Jean-Brillon, de l'avenue Dollard au boulevard Shevchenko, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 8 h à 17 h ;
Sur la rue Ménard, de la rue Juliette à la rue Dufresne, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche au Vendredi de 18 h à 7 h pour Lundi, Mercredi, Vendredi de 8 h à 17 h ;
Sur la rue Lapierre, de la rue Saint-Patrick au boulevard Newman, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 7 h à 17 h ;
Sur le boulevard Shevchenko, du boulevard Newman au boulevard De La Vérendrye, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 7 h à 17 h ;
Sur la rue Jean-Brillon, du boulevard Shevchenko à l'avenue Dollard , changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 8 h à 17 h ;
Sur la rue Ménard, de la rue Dufresne à la rue Juliette, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche au Vendredi de 18 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 8 h à 17 h ;
Sur la rue Jean-Brillon, du boulevard Shevchenko à la rue Lapierre, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 8 h à 17 h
Sur la rue Lapierre, de la rue Jean-Brillon au boulevard Newman, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 7 h à 17 h ;
Sur la rue Lapierre, du boulevard Newman à la rue Jean-Brillon, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 7 h à 17 h ;
Sur la rue Jean-Brillon, de la rue Lapierre au boulevard Shevchenko, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 8 h à 17 h ;
Sur l'avenue Irwin, du boulevard Newman à la rue Saint-Patrick, changer la prescription de stationnement interdit Lundi, Mercredi, Vendredi de 19 h à 7 h pour Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h ;
Sur l'avenue Irwin, de la rue Saint-Patrick au boulevard Newman, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19h 7h pour Lundi, Mercredi, Vendredi de 19h à 7h ;
Sur l'avenue Bélanger, du boulevard LaSalle à la rue Airlie, changer la prescription de stationnement interdit Lundi, Mercredi, Vendredi de 8h à 17h pour Dimanche au Vendredi de 18h à 7h ;

Deux nouveaux numéros de téléphone seront dédiés au secteur délimité par les boulevards LaSalle et Champlain, les rues Bishop-Power, George et Gagné, ainsi que par la limite est de l'arrondissement. Cette mesure permettra de mieux synchroniser les opérations de déneigement avec les interdictions de stationnement dans ce secteur.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-30 09:42

Signataire : Steve BARKLEY

_____

directeur(-trice) - arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1269103003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le changement de prescription d'interdiction de stationnement pour la période du 16 novembre au 15 avril sur des tronçons des boulevards Bishop-Power, Champlain et Shevchenko, des avenues Bélanger, 90e Avenue et Orchard, ainsi que des rues Jean-Brillon, Boivin, Centrale, Irwin, Lapierre, Ménard et Saint-Patrick.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'amélioration continue de ses opérations hivernales, la Direction des travaux publics de l'arrondissement de LaSalle a révisé l'organisation de ses parcours de déneigement afin d'optimiser l'efficience des opérations et d'améliorer l'expérience citoyenne. Cette réorganisation, qui comprend la consolidation de certains secteurs de nuit et des ajustements aux secteurs de jour, nécessite la modification de certaines prescriptions de stationnement, afin d'assurer une meilleure concordance entre les secteurs opérationnels et les zones d'interdiction de stationnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les nouvelles prescriptions de stationnement suivantes devront être appliqué avant le 16 novembre 2026 :
Sur le boulevard Bishop-Power, du boulevard LaSalle au boulevard Champlain, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 7 h à 17 h ;
Sur le boulevard Champlain, du boulevard Bishop-Power à la limite Est de l'arrondissement, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 7 h à 17 h ;
Sur le boulevard Bishop-Power, du boulevard De La Vérendrye au boulevard LaSalle, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 7 h à 17 h ;
Sur la rue Centrale, du boulevard Bishop-Power au boulevard Champlain, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 7 h à 17 h ;
Sur la rue Centrale, du boulevard Champlain au boulevard Bishop-Power, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 8 h à 17 h ;
Sur l'avenue Orchard, de la rue Centrale au boulevard LaSalle, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 8 h à 17 h ;
Sur la 90e Avenue, du boulevard LaSalle au boulevard Newman, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 7 h à 17 h ;

Sur la 90e Avenue, du boulevard Newman au boulevard LaSalle, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 7 h à 17 h ;
Sur l'avenue Orchard, du boulevard LaSalle à la rue Centrale, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 8 h à 17 h ;
Sur la rue Boivin, de la rue Maher à la rue d'Upton, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 8h à 17h ;
Sur la rue Saint-Patrick, de la limite de Lachine à la rue Clément, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, jeudi de 19 h à 7 h pour Lundi, Mercredi, Vendredi de 7 h à 17 h ;
Sur le boulevard Shevchenko, du boulevard De La Vérendrye à la rue Juliette, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 7 h à 17 h ;
Sur la rue Lapierre, du boulevard Newman à la rue Saint-Patrick, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 7 h à 17 h ;
Sur la rue Jean-Brillon, de l'avenue Dollard au boulevard Shevchenko, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 8 h à 17 h ;
Sur la rue Ménard, de la rue Juliette à la rue Dufresne, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche au Vendredi de 18 h à 7 h pour Lundi, Mercredi, Vendredi de 8 h à 17 h ;
Sur la rue Lapierre, de la rue Saint-Patrick au boulevard Newman, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 7 h à 17 h ;
Sur le boulevard Shevchenko, du boulevard Newman au boulevard De La Vérendrye, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 7 h à 17 h ;
Sur la rue Jean-Brillon, du boulevard Shevchenko à l'avenue Dollard , changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 8 h à 17 h ;
Sur la rue Ménard, de la rue Dufresne à la rue Juliette, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche au Vendredi de 18 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 8 h à 17 h ;
Sur la rue Jean-Brillon, du boulevard Shevchenko à la rue Lapierre, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 8 h à 17 h
Sur la rue Lapierre, de la rue Jean-Brillon au boulevard Newman, changer la prescription de stationnement interdit de 19 h à 7 h pour de 7 h à 17 h ;
Sur la rue Lapierre, du boulevard Newman à la rue Jean-Brillon, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 7 h à 17 h ;
Sur la rue Jean-Brillon, de la rue Lapierre au boulevard Shevchenko, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h pour Mardi, Jeudi, Samedi de 8 h à 17 h ;
Sur l'avenue Irwin, du boulevard Newman à la rue Saint-Patrick, changer la prescription de stationnement interdit Lundi, Mercredi, Vendredi de 19 h à 7 h pour Dimanche, Mardi, Jeudi de 19 h à 7 h ;
Sur l'avenue Irwin, de la rue Saint-Patrick au boulevard Newman, changer la prescription de stationnement interdit Dimanche, Mardi, Jeudi de 19h 7h pour Lundi, Mercredi, Vendredi de 19h à 7h ;
Sur l'avenue Bélanger, du boulevard LaSalle à la rue Airlie, changer la prescription de stationnement interdit Lundi, Mercredi, Vendredi de 8h à 17h pour Dimanche au Vendredi de 18h à 7h ;

Deux nouveaux numéros de téléphone seront dédiés au secteur délimité par les boulevards LaSalle et Champlain, les rues Bishop-Power, George et Gagné, ainsi que par la limite est de l'arrondissement. Cette mesure permettra de mieux synchroniser les opérations de déneigement avec les interdictions de stationnement dans ce secteur.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des actions de communication seront déployées pour informer la population touchée.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anik BERNIER
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-23

Maud F FILLION
chef(fe) de division - voirie et parcs en arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.03

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1267151024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'un arrêt obligatoire à l'intersection du boulevard Champlain et la 6e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser l'ajout d'arrêts obligatoires toutes directions à l'intersection du boulevard Champlain et la 6e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-25 09:52

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267151024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'un arrêt obligatoire à l'intersection du boulevard Champlain et la 6e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la modification géométrique de l'intersection du boulevard Champlain, de la rue George et de la 6e Avenue, l'arrondissement procédera à la mise en place des mesures visant à maintenir la fluidité et la sécurité des déplacements sur le boulevard Champlain.

Pour ce faire, des arrêts obligatoires seront installés sur toutes les approches à l'intersection du boulevard Champlain et de la 6e Avenue. Cette signalisation permettra de favoriser l'insertion sécuritaire des véhicules et des autobus provenant de la 6e Avenue sur le boulevard Champlain en créant des occasions d'insertion plus fréquentes.

Cette intervention pourrait également contribuer à faciliter l'aménagement futur d'un lien cyclable reliant la piste polyvalente du canal de l'Aqueduc au boulevard Champlain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le cadre du projet sur la 6e Avenue, l'entrepreneur procédera à l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur toutes les approches à l'intersection du boulevard Champlain et de la 6e Avenue.

Des panneaux indiquant la présence d'un arrêt à venir seront installés aux approches afin d'informer les usagers de la route de la nouvelle configuration.

Des panneaux de signalisation indiquant « Nouvelle signalisation » seront également installés sous les panneaux d'arrêt et maintenus en place pendant une période minimale de 30 jours suivant leur implantation.

Le marquage requis sera réalisé afin d'assurer la conformité et la visibilité de la nouvelle réglementation.

JUSTIFICATION

Le réaménagement de l'intersection George/Champlain modifie les conditions de circulation dans le secteur et augmente ainsi les flux de circulation à l'intersection du boulevard Champlain et de la 6e Avenue, notamment par la déviation des trajets de la ligne d'autobus 107 de la STM et de la nouvelle configuration à double sens de la 6e Avenue entre le boulevard Champlain et la rue George.

L'ajout d'arrêts obligatoire dans toutes les directions permettra de créer des conditions plus favorables à l'insertion des automobilistes et des autobus.

Cette mesure contribuera également à améliorer le confort et la sécurité des déplacements actifs et pourrait faciliter l'intégration éventuelle d'un nouveau lien cyclable entre la piste cyclable du canal de l'Aqueduc et le boulevard Champlain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'installation de la signalisation et du marquage sont prévu au contrat des travaux de la 6e Avenue

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2026-09-24
Isabelle LEDUC Cheffe de division, division Soutien technique	Éric TRUCHON chef(fe) de division - voirie - arrondissement	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.04

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1265459079

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la démolition du bâtiment situé au 1780, avenue Dollard (lot 1 724 846), acquis par droit de préemption en 2023, afin de permettre l'aménagement d'une placette publique.

D'autoriser, en vertu de l'article 7, paragraphe 6, du Règlement régissant la démolition d'immeubles (LAS-0145), la démolition du bâtiment situé au 1780, avenue Dollard (lot 1 724 846), et ce, selon la disposition suivante :

- La démolition du bâtiment devra faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation de démolition.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-28 12:13

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265459079

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la démolition du bâtiment situé au 1780, avenue Dollard (lot 1 724 846), acquis par droit de préemption en 2023, afin de permettre l'aménagement d'une placette publique.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a procédé à l'acquisition du lot 1 724 846, sur lequel se trouve un bâtiment commercial présentement vacant, anciennement occupé par la boulangerie Bruno & Frères. Cette acquisition a été entérinée lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 20 décembre 2023
(sommaire décisionnel n°1232484035). L'immeuble est situé au 1780, avenue Dollard.

À la suite de cette acquisition, l'arrondissement souhaite démolir le bâtiment existant afin de permettre la préparation et l'aménagement du site en vue d'une nouvelle vocation. Conformément à l'article 6, paragraphe 4, du Règlement régissant la démolition d'immeubles (LAS-0145), les immeubles appartenant à la Ville sont exemptés de l'obligation d'obtenir une autorisation du comité de démolition. Toutefois, leur démolition doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement. Cette approbation permettra de compléter la démolition de l'immeuble et de procéder à la réalisation du projet d'aménagement public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0493 (1232484035), 20 décembre 2023 : Acquisition par droit de préemption de l'immeuble situé au 1780, avenue Dollard.
CA20 20 0381 (1202363056), 31 août 2020 - Adoption - Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement (LAS-0139)

DESCRIPTION

Le projet vise la création d'une placette publique verdie sur le site du 1780, avenue Dollard, à la suite de la démolition complète du bâtiment existant.
Le concept d'aménagement prévoit notamment :

· la plantation d'arbres afin d'augmenter la canopée urbaine;
· la déminéralisation du terrain et l'aménagement de surfaces gazonnées;
· la création d'un espace en pavé uni destiné à accueillir des événements, animations et installations temporaires;
· l'installation de mobilier urbain, notamment des bancs et des tables;
· l'ajout d'un éclairage favorisant la sécurité et la fréquentation du site;

· l'aménagement d'une station BIXI électrique;
· l'installation d'une fontaine à boire;
· l'aménagement paysager du site afin de créer un lieu de socialisation, de détente et d'animation culturelle.

Ce nouvel espace public contribuera à bonifier l'offre de lieux de rencontre dans le secteur tout en améliorant la qualité du domaine public.

JUSTIFICATION

Le projet permettra de transformer un site occupé par un bâtiment vacant en un espace public de proximité répondant aux besoins de la population.
La création de cette placette contribuera à :

· améliorer la qualité de vie des résidents du secteur;
· augmenter les superficies végétalisées, ainsi que le couvert végétal et réduire les îlots de chaleur;
· favoriser les déplacements actifs grâce à la présence d'une station BIXI électrique;
· offrir un lieu propice aux rencontres citoyennes, à la détente et aux activités culturelles;
· renforcer l'attractivité du secteur commercial de l'avenue Dollard.

Considérant que l'immeuble est vacant, qu'il n'est plus requis pour les fins auxquelles il était destiné et que son remplacement par un espace public procure un bénéfice collectif important, il est recommandé d'autoriser sa démolition afin de permettre la réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts liés à la démolition du bâtiment font l'objet d'une autorisation distincte. Le projet d'aménagement de la placette sera réalisé à même les budgets d'immobilisations prévus à cette fin ou fera l'objet des autorisations requises selon les règles en vigueur.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Dépôt d'une demande de certificat d'autorisation de démolition.
2. Émission du certificat d'autorisation de démolition.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve ROBITAILLE
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-25

Antoine CANTIN RATELLE
chef(fe) de division - permis et inspection (arrondissement)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.05

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1265459078

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Obliger les propriétaires des terrains à effectuer ou, sur son défaut, à faire effectuer les travaux correctifs (coupe d'herbes hautes et/ou ramassage de matières nuisibles) sur leur terrain, en vertu de l'article 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, C-11.4).

D'obliger les propriétaires des terrains à effectuer ou, sur son défaut, à faire effectuer les travaux correctifs (coupe d'herbes hautes et/ou ramassage de matières nuisibles) sur leur terrain, en vertu de l'article 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-28 12:51

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265459078

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Obliger les propriétaires des terrains à effectuer ou, sur son défaut, à faire effectuer les travaux correctifs (coupe d'herbes hautes et/ou ramassage de matières nuisibles) sur leur terrain, en vertu de l'article 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, C-11.4).

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 20 0269 (1265459045) : Obliger les propriétaires des terrains à effectuer ou, sur son défaut, à faire effectuer les travaux correctifs (coupe d'herbes hautes et/ou ramassage de matières nuisibles) sur leur terrain, en vertu de l'article 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. - Juillet 2026

DESCRIPTION

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin que le nettoyage des terrains ci-dessous soit effectué au besoin et que les matières nuisibles soient disposées aux frais du propriétaire.

- 9550-9556, rue Jean-Milot
- 489, rue Dawn
- 537 rue D'Oka
- 2460, avenue Dollard

JUSTIFICATION

L'article 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) permet à un arrondissement, à la suite de l'adoption d'une résolution, d'effectuer les travaux en lieu et place du propriétaire si ce dernier est en défaut de faire ce qui lui est exigé en vertu d'une loi ou d'un règlement. Cette disposition oblige donc à adopter une résolution et à faire parvenir un avis au propriétaire avant de pouvoir agir à sa place et à ses frais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve ROBITAILLE
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-24

Antoine CANTIN RATELLE
chef(fe) de division - permis et inspection (arrondissement)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.06

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1265459053

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation une demande de dérogation mineure visant à autoriser une occupation de 54,77 % de la cour arrière pour des aires de stationnement et de circulation au 6790-6800-6840, boulevard Newman, alors que le maximum autorisé est de 35 %, conformément au Règlement de zonage 2098.

De refuser une dérogation mineure (3003666875) visant à autoriser une occupation de 54,77 % de la cour arrière par des aires de stationnement et de circulation pour le lot 5 536 729 (6790-6800-6840, boulevard Newman), alors que la superficie maximale autorisée est de 35 %, en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 6.1.5.3.1.1, pour les motifs suivants :

- L'absence de préjudice sérieux causé par l'application de la réglementation;
- Le fait que la situation ne résulte pas de contraintes propres au site;
- La réalisation de travaux sans permis.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-06-29 15:35

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265459053

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation une demande de dérogation mineure visant à autoriser une occupation de 54,77 % de la cour arrière pour des aires de stationnement et de circulation au 6790-6800-6840, boulevard Newman, alors que le maximum autorisé est de 35 %, conformément au Règlement de zonage 2098.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure (3003666875) a été déposée le 24 mai 2026 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin de régulariser l'aménagement existant de stationnement en cour arrière. Le projet s'inscrit dans un ensemble immobilier mixte comprenant des usages résidentiels et commerciaux, situé sur un axe artériel structurant à proximité du métro Angrignon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0212 - Séance ordinaire du lundi 3 avril 2017 - P.I.I.A. - Construction d'une tour d'habitation de 149 unités sur le lot 5536729 (boul. Newman).

DESCRIPTION

Le site visé est localisé sur le boulevard Newman et correspond à un ensemble immobilier de forte densité construit en 2019. Il comprend un bâtiment multifamilial comprenant des usages commerciaux au rez-de-chaussée. Le stationnement est réparti entre une aire extérieure en cour arrière et un stationnement souterrain, desservant à la fois les usages résidentiels et commerciaux.

L'aménagement actuel se caractérise par une occupation importante de la cour arrière par des aires de stationnement et de circulation, totalisant 54,77 % de la superficie de la cour arrière, incluant les allées d'accès menant au stationnement souterrain.

Cette situation découle notamment de modifications apportées aux locaux commerciaux ayant entraîné une augmentation des besoins en stationnement, ainsi que de travaux réalisés sans permis et différemment des plans initialement approuvés.

La demande vise à régulariser cette situation existante en autorisant une occupation excédentaire de la cour arrière. Certaines mesures compensatoires ont été mises en place, notamment l'ajout de cases en pavé alvéolé contribuant à améliorer la perméabilité des surfaces.

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 juin 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable unanime à l'égard de la demande de dérogation mineure. Les membres ont évalué la demande en fonction des critères requis pour l'octroi d'une dérogation mineure :

- Le respect du Plan d'urbanisme et de mobilité;
- L'application des dispositions du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- Dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, le requérant a obtenu un permis de construction pour ces travaux et ils ont été effectués de bonne foi.

Les membres ne recommandent pas favorablement la dérogation mineure pour les motifs suivants :

- L'application de la réglementation ne cause pas un préjudice sérieux au requérant;
- La situation ne résulte pas de contraintes propres au site, mais de modifications apportées au projet;
- Les travaux ont été réalisés sans permis.

Ainsi, l'ensemble des conditions requises pour l'octroi d'une dérogation mineure n'est pas respecté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-06-23

Pascal LAVOIE
Directeur

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.07

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1265459074

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade visible de la voie publique adjacente au terrain (agrandissement d'une ouverture en façade avant) du bâtiment situé au 128, avenue Strathyre (lot 1 929 837).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003696295), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade visible de la voie publique adjacente au terrain (agrandissement d'une ouverture en façade avant) du bâtiment situé au 128, avenue Strathyre (lot 1 929 837), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Respecte les caractéristiques architecturales du bâtiment;
- S'intègre harmonieusement au milieu d'insertion;
- Préserve le caractère d'ensemble du secteur.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-24 15:21

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265459074

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade visible de la voie publique adjacente au terrain (agrandissement d'une ouverture en façade avant) du bâtiment situé au 128, avenue Strathyre (lot 1 929 837).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (demande 3003696295) a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin d'effectuer des travaux de transformation au bâtiment situé au 128, avenue Strathyre.
Les travaux comprennent notamment le réaménagement intérieur complet de la résidence, l'ajout d'une fenêtre au sous-sol avec margelle, le déplacement de la porte d'entrée principale ainsi que l'agrandissement de l'ouverture de la porte en façade avant.

Seuls les travaux relatifs à l'agrandissement de l'ouverture en façade avant sont assujettis au chapitre 25 « Secteurs et bâtiments patrimoniaux » du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise un bâtiment situé sur l'avenue Strathyre, dans un secteur assujetti au chapitre 25 « Secteurs et bâtiments patrimoniaux » du Règlement relatif aux PIIAD. Érigé en 1953, il est localisé dans la zone H07-11 et est occupé à des fins résidentielles.

La propriété s'insère dans un environnement résidentiel composé de bâtiments présentant des caractéristiques architecturales variées. Le secteur est néanmoins caractérisé par la prédominance de l'usage résidentiel et par une volumétrie généralement comparable. Le secteur est visé par les dispositions du chapitre 25 du Règlement relatif aux PIIAD, lequel vise notamment la protection et la mise en valeur des caractéristiques architecturales et paysagères des secteurs d'intérêt patrimonial.

Les travaux proposés consistent en un réaménagement intérieur complet du bâtiment, l'ajout d'une fenêtre avec margelle au sous-sol, le déplacement de la porte d'entrée principale ainsi

que l'agrandissement de l'ouverture en façade avant. Aucun agrandissement du bâtiment ou modification à sa volumétrie n'est prévu. L'élément assujetti au PIIAD concerne uniquement l'agrandissement de l'ouverture située sur la façade avant donnant sur la voie publique.

L'intervention proposée permet l'adaptation du bâtiment aux besoins actuels tout en maintenant ses caractéristiques volumétriques. De plus, le traitement de l'entrée résultant de l'agrandissement de l'ouverture s'inscrit dans un langage architectural déjà présent sur d'autres bâtiments du secteur. Considérant la nature limitée des travaux extérieurs et l'absence de modification à la volumétrie du bâtiment, le projet s'inscrit en continuité avec les objectifs du chapitre 25 du Règlement relatif aux PIIAD visant la mise en valeur du cadre bâti et l'intégration harmonieuse des interventions au milieu d'insertion.

JUSTIFICATION

À sa séance du 3 septembre 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- respecte les caractéristiques architecturales du bâtiment;
- s'intègre harmonieusement au milieu d'insertion;
- préserve le caractère d'ensemble du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-22

Antoine CANTIN RATELLE
chef(fe) de division - permis et inspection (arrondissement)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 50.01

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1265479009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-24 15:23

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265479009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
chef(fe) de division - ressources humaines (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-24

Josée BOULANGER
chef(fe) de division - ressources humaines (arrondissement)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.01

2026/10/06
19:00

Dossier # : 1262484026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner madame Valérie Medzalabanleth , cheffe de division - culture et bibliothèque en arrondissement, représentante de l'arrondissement de LaSalle, à titre de d'observatrice au conseil d'administration du Théâtre Desjardins.

De désigner madame Valérie Medzalabanleth, chef de division - culture et bibliothèque en arrondissement, à titre d'observatrice au conseil d'administration du Théâtre Desjardins et ce pour un mandat correspondant à la durée de l'entente se terminant le 31 décembre 2026.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-09-23 15:45

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1262484026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner madame Valérie Medzalabanleth , cheffe de division - culture et bibliothèque en arrondissement, représentante de l'arrondissement de LaSalle, à titre de d'observatrice au conseil d'administration du Théâtre Desjardins.

CONTENU

CONTEXTE

Des représentants de l'arrondissement de LaSalle sont désignés à titre d'administrateur et d'observateur au conseil d'administration du Théâtre Desjardins.
Madame Valérie Medzalabanleth, chef de division - culture et bibliothèque en arrondissement sera désignée à titre d'observatrice en remplacement de monsieur Steve Barkley.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0504 - (1242484055) - Désigner les représentants de l'arrondissement de LaSalle au Conseil d'administration du Théâtre Desjardins.
CA24 20 0045 - (1242484002) - Désigner les représentants de l'arrondissement de LaSalle au Conseil d'administration du Théâtre Desjardins.

DESCRIPTION

Désigner madame Valérie Medzalabanleth, chef de division - culture et bibliothèque en arrondissement, à titre d'observatrice au conseil d'administration du Théâtre Desjardins et ce pour la durée restante du mandat se terminant en décembre 2026.

JUSTIFICATION

Selon l'article 13.4.2 de la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et la Société de la Salle Jean-Grimaldi il est justifié de désigner deux représentants de l'arrondissement pour un mandat qui correspond à la durée de l'entente. Cette entente a pris effet le 1er janvier 2024 et se termine le 31 décembre 2026 et pourra être renouvelée pour deux périodes consécutives d'une année chacune.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-23

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les citoyens et greffe